

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2022

Administration fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

État: 9.6.2023

Données: 1.5.2023

Table des matières

1	Résumé exécutif	3
2	Contexte	5
3	Instruments du controlling des achats	5
3.1	Exhaustivité des données	6
3.2	Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux	7
3.3	Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs	7
3.4	Comparabilité de la StatPA et du compte d'État	7
3.5	Interlocuteur	7
4	Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions	8
4.1	Acquisitions axées sur la qualité	9
4.2	Achats durables.....	10
4.2.1	Aspects économiques des achats durables	10
4.2.2	Aspects sociaux des achats durables	11
4.2.3	Aspects écologiques des achats durables	11
4.3	Acquisitions innovantes	12
4.4	Acquisitions favorables aux soumissionnaires;	12
5	Évaluations globales relatives aux marchés publics	14
5.1	Évaluations globales par département.....	14
5.2	Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP.....	16
5.3	Domaines et catégories d'acquisitions	18
5.4	Procédure d'acquisition	19
5.4.1	Adjudications d'une valeur supérieures au seuil OMC selon la procédure utilisée	19
5.4.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité	21
5.4.3	Volume des contrats par procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle	22
5.5	Analyse portant sur les fournisseurs	24
5.5.1	Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	24
5.5.2	Répartition géographique des fournisseurs	25
5.5.3	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2018 à 2021	26
6	Controlling des mesures	28
7	Mesures	29
	Annexe 1: Évaluations détaillées	30
9	Annexe 2: Liste des abréviations	60

1 Résumé exécutif

Le set de reporting annuel du secteur Controlling des achats de l'administration fédérale centrale fournit des indicateurs relatifs aux acquisitions à l'échelle de l'administration fédérale. Ceux-ci servent de base pour l'émission de recommandations de mesures propres à garantir la régularité et la durabilité des achats. Le set de reporting sert en outre à mettre en œuvre les principaux objectifs du controlling des achats: contrôle du respect de la légalité et pilotage stratégique et opérationnel des acquisitions de l'administration fédérale.

La première partie du résumé exécutif aborde la stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics pour la période 2021-2030¹. La deuxième partie est consacrée aux indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2022.

Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral indique six axes et les objectifs stratégiques qui en découlent en matière de marchés publics pour la période 2021 à 2030. Ceux-ci doivent ouvrir la voie à une «nouvelle culture en matière d'adjudication».

La Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) remettront au Conseil fédéral, à la fin de l'année 2025, un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux liés à la stratégie en matière d'acquisitions et feront état des éventuelles autres mesures à prendre. Un rapport pour l'entier de la période stratégique sera remis au Conseil fédéral à la fin de l'année 2030.

Le présent set de reporting aborde pour la première fois la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Le monitoring de la durabilité des achats existant s'est mué en un monitoring sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions. En l'état actuel, il concerne principalement les services d'achat centraux.

- Acquisitions axées sur la qualité: jusqu'à présent, la prise en compte de la qualité d'une prestation revêtait déjà une grande importance lors de l'évaluation des offres. À l'heure actuelle, les critères de qualité sont donc déjà fortement pondérés par rapport au prix.
- Achats durables: les résultats montrent que les appels d'offres prennent en compte les dimensions économiques, sociales et écologiques. Outre le respect des dispositions légales, des normes relatives à l'impact environnemental ou à la durabilité écologique sont régulièrement imposées, notamment dans l'acquisition des prestations de construction.
- Acquisitions innovantes: l'encouragement à l'acquisition de prestations innovantes s'avère un véritable défi. En effet, la marge de manœuvre pour prendre en compte l'innovation varie fortement d'un marché à l'autre. Dans le domaine de la construction, par exemple, cette marge de manœuvre est nettement plus grande dans le cas de prestations de mandataire que dans celui de travaux de construction. Les services demandeurs et les services adjudicateurs doivent utiliser le cadre légal pour analyser les mesures qui ont le plus grand effet de levier possible.
- Acquisitions favorables aux soumissionnaires: dans la majorité des appels d'offres examinés, des mesures ont été prises pour rendre les procédures d'acquisition le plus favorable aux soumissionnaires, notamment aux PME.

La définition des besoins permet de poser d'importants jalons pour la suite de la procédure. C'est pourquoi la mesure suivante est définie: là où c'est possible et judicieux, les axes de la stratégie doivent être mis en œuvre au moment de la conception d'un projet et de la définition des besoins ainsi que dans la suite de la procédure d'acquisition. C'est dans cette optique qu'il y a lieu de développer à l'avenir le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière

¹ [Stratégie en matière d'acquisitions \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

d'acquisitions. À cet effet, les services demandeurs devront être davantage intégrés au processus de mise en œuvre.

Indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2022

En 2022, l'administration fédérale centrale a effectué des paiements à hauteur de 7,28 milliards de francs pour des acquisitions. Les services d'achat centraux de la Confédération – l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) – ont coordonné ou exécuté directement le processus à hauteur de 6,43 milliards de francs (88 %). Plus des deux tiers des 40 principaux fournisseurs concernant le chiffre d'affaires opèrent dans les secteurs de l'armement, de la construction ou de l'informatique, soit des domaines qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux. L'activité d'acquisition des services d'achat centraux est présentée plus en détail dans leur rapport annuel conjoint².

En deçà du seuil OMC, on applique la procédure sur invitation ou la procédure de gré à gré. Les acquisitions dépassant le seuil OMC suivent une procédure ouverte ou sélective voire, sous certaines conditions, une procédure de gré à gré. Pour les équipements militaires, le DDPS connaît en outre la procédure sur invitation. Deux adjudications d'armasuisse au gouvernement américain sont particulièrement importantes à cet égard:

1. Acquisition de 36 avions de type F-35A par l'intermédiaire du programme «Foreign Military Sales» (FMS) du gouvernement américain. Celui-ci règle ensuite l'acquisition avec le constructeur américain Lockheed Martin et d'autres fournisseurs de systèmes périphériques. La valeur du contrat 5FMS se monte à 5,46 milliards de francs et correspond aux engagements financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
2. Acquisition de 5 unités de tir du type Patriot par l'intermédiaire du programme FMS du gouvernement américain dans le cadre de l'acquisition du système de défense sol-air de longue portée (DSA LP). Le gouvernement américain règle ensuite l'acquisition avec le constructeur américain Raytheon et d'autres fournisseurs de systèmes périphériques. La valeur du contrat avec FMS se monte à 1,55 milliard de francs et correspond aux engagements financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En 2022, l'administration fédérale a procédé à 1042 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 14,93 milliards de francs. Sur ces 1042 adjudications, 874 (84 %) sont publiées sur le site Internet simap.ch. Les acquisitions d'armes, de munitions et de matériel de guerre, notamment, ne sont pas soumises à l'obligation en matière de publication³. Les adjudications sont fonction de la demande et peuvent avoir lieu périodiquement, car elles portent souvent sur plusieurs années.

Pour la deuxième fois, la liste des contrats ou commandes dont la valeur atteint au moins 50 000 francs a été établie selon l'art. 27 OMP et publiée le 15 septembre 2023 sur le site Internet de la CA⁴. En 2022, 10 098 contrats, contrats d'appel et commandes inclus, ont été publiés pour un volume de 13,35 milliards de francs. Outre les 9400 acquisitions publiées en 2021 (volume de contrats de 5,69 milliards de francs), un volume de 577 millions de francs a fait l'objet d'une publication ultérieure sur la liste de 2022.

Deux thématiques ont particulièrement retenu l'attention dans le domaine des marchés publics en 2022: d'une part, la lutte contre la pandémie de COVID-19 a nécessité des acquisitions exceptionnelles pour la troisième année consécutive. D'autre part, on constate déjà une augmentation annuelle du volume des acquisitions dans le domaine des systèmes de navigation aérienne de l'armée. Cette tendance se poursuivra ces prochaines années.

² Le rapport est publié sur le site de la CA: www.bkb.admin.ch > La CA > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

³ Cf. annexe 5, ch. 1, let. c et d, LMP

⁴ La liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs est publiée sur le site Internet de la CA: [publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

2 Contexte

L'établissement du présent rapport sur le controlling des achats repose sur les art. 23a ss de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

Un rapport sur le sujet est présenté chaque année au Conseil fédéral depuis 2012 et à la Délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) depuis 2014.

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et son ordonnance (OMP) ont été intégralement révisées et sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021, en même temps que la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. La mission inscrite dans cette stratégie est la suivante: «les acquisitions de la Confédération sont économiques et durables, axées sur la qualité et l'innovation».

La CA et la KBOB ont publié des recommandations à l'intention de la direction des offices avec des mesures permettant aux unités administratives de mettre en œuvre les axes de la stratégie⁵.

Après cinq ans, la CA et la KBOB rendront compte au Conseil fédéral de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le rapport intermédiaire à l'intention du public est établi dans le cadre du présent rapport (cf. chapitre 4).

Celui-ci ne porte que sur les acquisitions soumises à la LMP. La loi prévoit des exceptions à ce régime, qui ont été adaptées lors de la révision totale. L'évaluation complémentaire à l'annexe 8.5.4 montre de manière transparente la différence entre les exceptions prévues par l'ancien droit et celles prévues par le nouveau droit. En 2022, cela concerne un volume de contrats de 1,04 milliard de francs. Ce volume inclut par exemple l'achat de vaccins aux entreprises Moderna Switzerland Sàrl et Pfizer SA (exception prévue à l'art. 3, al. 2, let. b, aLMP ou art. 10, al. 4, let. b, LMP relative à la protection de la santé ou de la vie des personnes ou pour la protection de la faune et de la flore). Les entreprises auprès desquelles les vaccins sont achetés ne figurent pas parmi les 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'administration fédérale est le plus élevé. Dans ce cas, l'obligation contractuelle de ne pas divulguer les prix et le volume d'acquisition s'applique.

3 Instruments du controlling des achats

Le controlling des achats permet de vérifier la cohérence des données, depuis l'adjudication jusqu'au paiement (cf. annexe 8.1). Au niveau de la Confédération, il s'appuie actuellement sur les trois instruments suivants:

- la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA), qui regroupe tous les paiements pertinents au regard du droit des marchés publics;
- la gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo), en tant que base de données pour les contrats ou les commandes et toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC⁶;
- le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions (anciennement, monitoring de la durabilité des achats), qui contient des informations relatives aux axes de la stratégie pour une sélection d'appels d'offres.

⁵ [Recommandations en vue de l'application de la stratégie en matière d'acquisitions \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

⁶ La GCo comprend plusieurs modules. Les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC sont enregistrées dans le module Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications.

3.1 Exhaustivité des données

Les trois instruments du controlling des achats ont été mis en place dans tous les départements ainsi que dans les unités organisationnelles des Services du Parlement, du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale (ChF).

Les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont saisis dans la GCo depuis le 1^{er} septembre 2022. Les contrats préexistants ont en outre été migrés lors du remplacement de l'outil de gestion des coûts de construction TDcost. L'administration fédérale dispose ainsi pour la première fois d'une base de données complète et consolidable pour le controlling des achats.

Rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats/commandes

En 2022, 80 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient reliés à une commande dans la GCo (+ 11 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). Cette augmentation s'explique par le fait que les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont gérés dans la GCo depuis le 1^{er} septembre 2022. Si l'on fait abstraction des quelque 1,12 milliard de francs dépensés par l'OFROU pour des acquisitions destinées à la construction de routes nationales avant le 31 août 2022, cette valeur passe à 95 % (+ 1 point de pourcentage par rapport à 2021, cf. annexe 8.1.2). Les autres paiements non référencés sont dus pour la plupart à de petites acquisitions de moins de 5000 francs. L'inscription des acquisitions dans la CGo n'est obligatoire qu'à partir de ce montant. Cet aspect de l'exhaustivité des données a en outre donné lieu à une mesure définie en 2018 (cf. annexe 8.9.2).

Rapport entre les contrats dépassant le seuil OMC et les adjudications

En 2018, 31 % des contrats dépassant le seuil OMC étaient reliés à une adjudication dans le système GCo. Une mesure visant à promouvoir l'exhaustivité des données dans ce domaine a été définie en 2019. Ainsi, la ChF et les départements – excepté le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)⁷ – ont été invités à augmenter à plus de 95 % la proportion de liens entre les adjudications et les contrats dans l'application jusqu'au 31 décembre 2022. En 2022, la valeur totale est de 98 % (cf. annexe 8.1.1). La mesure a déjà pu être clôturée en 2021. Il convient de continuer à surveiller la quote-part, notamment pour le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

En 2022, seul un tiers des contrats d'une valeur supérieure au seuil OMC étaient reliés à l'adjudication correspondante, du fait qu'aucune saisie ultérieure n'a eu lieu pour les contrats migrés portant sur la construction de routes nationales.

Les collaborateurs sont ponctuellement sensibilisés à l'importance de cette activité, afin que la quote-part correspondante demeure élevée.

⁷ Au DEFR, cette valeur se situe déjà à 100 %, car un projet doit être créé au préalable dans le module Gestion des adjudications pour chaque contrat. Le module Gestion des adjudications est déjà utilisé au DEFR, au Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP) et à l'Office fédéral du personnel (OFPER).

3.2 Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux

Le premier rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération sur leurs marchés publics a été publié le 20 septembre 2019. Cette publication fait écho à une recommandation de la DéFin du 12 décembre 2017. Elle favorise la transparence et la compréhension des marchés publics dans les quatre services d'achat centraux, à savoir armasuisse, l'OFROU, l'OFCL et la CVC.

Comme l'année précédente, les analyses figurant dans le cinquième rapport annuel conjoint ainsi que le présent rapport se fondent sur les mêmes données (hors CVC). Les analyses du quatrième rapport annuel n'incluent toutefois que les acquisitions qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux, tandis que le présent rapport englobe aussi les acquisitions relevant de la compétence décentralisée des services demandeurs.

Le 15 septembre 2023, les deux rapports ont été publiés simultanément sur le site Internet de la CA.

3.3 Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 OMP, les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs⁸. Le 15 septembre 2023, l'administration fédérale centrale a publié pour la deuxième fois cette liste sur le site Internet de la CA. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Ce document, lisible par une machine, permet le tri selon des paramètres personnalisés.

Tous les marchés publics soumis à la LMP et dont la valeur atteint au moins 50 000 francs (TVA comprise) sont soumis à l'obligation de publication. Afin de garantir l'uniformité de la structure des données contractuelles de toutes les listes, la CA a coordonné sa procédure de publication avec d'autres adjudicateurs majeurs au sein de la Confédération, mis à disposition des informations sur son site Internet et publié des recommandations⁹.

3.4 Comparabilité de la StatPA et du compte d'État

La StatPA et le compte d'État présentent des différences dues au fait que leurs données ne sont pas collectées selon les mêmes principes. La StatPA ne porte que sur les flux financiers liés aux acquisitions, c'est-à-dire les montants que l'administration fédérale centrale a effectivement versés à ses fournisseurs au cours d'une année civile pour des prestations commerciales. Contrairement au compte d'État, la StatPA ne fait pas la distinction entre les paiements relatifs à des investissements et les dépenses courantes; elle ne tient pas davantage compte des amortissements ni des délimitations périodiques selon les règles de la «comptabilité commerciale».

3.5 Interlocuteur

Les départements, la ChF et les unités administratives correspondantes restent propriétaires des données inscrites dans les instruments du controlling des achats. L'OFCL est chargé de répondre aux demandes. La ChF assure la coordination des demandes interdépartementales relevant de la loi sur la transparence (LTrans).

⁸ Cette disposition sert à mettre en œuvre la motion [14.3045 \(www.parlament.ch\)](https://www.parlament.ch).

⁹ Les modalités relatives à la publication des marchés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs sont publiées dans les [Recommandations aux services d'achat de la Confédération](#), rattachés à des unités de l'administration fédérale décentralisée.

4 Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions fournit des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il comprend les groupes de produits mentionnés ci-dessous dans les domaines des biens et de la construction. Les données sont recueillies au moyen d'un questionnaire standardisé avant la publication de l'adjudication sur le site simap.ch.

En 2022, le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions a compté 370 appels d'offres: 23 dans le domaine des biens et 347 dans le domaine de la construction. Pour ces 370 appels d'offres, le volume de commandes s'est élevé à 3,04 milliards. Parmi toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil de l'OMC, le monitoring tient compte de 31 % des appels d'offres (le calcul ne tient pas compte du domaine des EPF)¹⁰. Le service spécialisé des marchés publics écologiques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été associé à l'analyse dans le domaine des achats durables.

<i>Groupe de produits</i>	<i>Compétence</i>	<i>Nombre d'appels d'offres OMC en 2022</i>	<i>Volume (en millions de francs)</i>
Articles en papier et papier d'impression	OFCL	7	128,64
Matériel informatique, y c. téléphones mobiles	OFCL	6	316,26
Mobilier	OFCL	4	3,33
Travaux de nettoyage	OFCL	1	1,90
Coton/textiles	armasuisse	3	74,19
Véhicules	armasuisse	2	36,18
Nettoyants multiusages	armasuisse	-	-
Bâtiment: travaux de construction	armasuisse, OFCL, Domaine des EPF, OFROU	79	224,05
Domaine bâtiment: prestations de mandataire et concours ¹¹	armasuisse, OFCL, Domaine des EPF, OFROU	51	143,80
Génie civil: prestations de construction	OFROU, armasuisse	81	1782,88
Génie civil: prestations de mandataire et concours	OFROU, armasuisse, Domaine des EPF	136	324,26

¹⁰ Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions prend en compte les acquisitions soumises aux règles de l'OMC effectuées par les services d'achat centraux. Dans le domaine de la construction, il prend de surcroît en compte des acquisitions soumises aux règles de l'OMC réalisées par le domaine des EPF.

¹¹ Une distinction supplémentaire peut être faite parmi les prestations de mandataire: l'adjudicataire a également assumé la direction de l'entier du projet dans 22 marchés. Pour les 29 autres, les prestations de mandataires ne comprenaient pas de chef de file pour l'entier du projet.

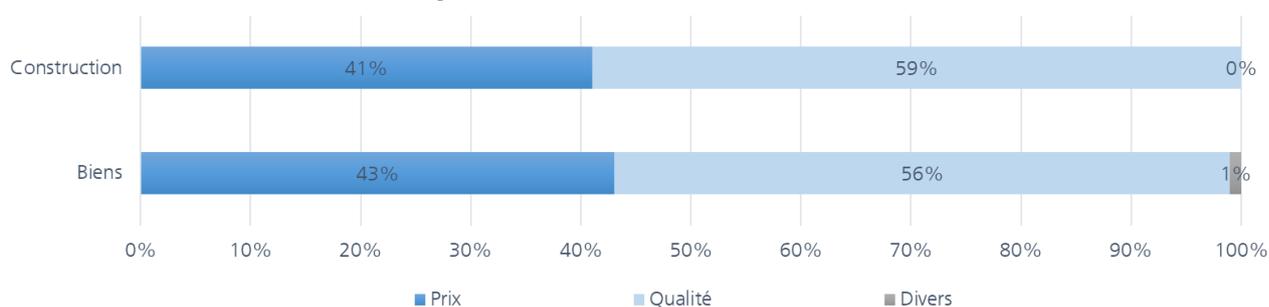
Les divers aspects de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions sont continuellement mis en œuvre dans la pratique. La mesure dans laquelle les objectifs stratégiques sont remplis dans les différentes procédures dépend fortement de l'objet du marché. La marge de manœuvre, par exemple pour la formulation des critères de qualité, de durabilité ou des critères orientés vers l'innovation, varie donc considérablement. Dans le domaine de la construction, la marge de manœuvre quand il s'agit de prendre en compte certains aspects de la stratégie – tels que la promotion de l'innovation – est nettement plus grande dans le cas de prestations de mandataire que dans celui de travaux de construction.

4.1 Acquisitions axées sur la qualité

L'art. 41 de la LMP totalement révisée prévoit que le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'«offre la plus avantageuse». Les critères qualitatifs tenant compte des besoins doivent à l'avenir avoir plus de poids par rapport au prix.

Il convient de garder à l'esprit que même les appels d'offres avec une pondération de prix élevée exigent des normes de qualité. Des critères relatifs à la qualité ne sont en outre pas formulés uniquement dans les critères d'adjudication, mais également dans les critères d'aptitude et dans les spécifications techniques. Cela signifie donc que certains thèmes sont pris en compte, par exemple, dans les spécifications techniques et semblent avoir moins de poids au regard du graphique ci-dessous. Les évaluations détaillées dans les domaines des biens et du génie civil figurent à l'annexe 8.8.3.

Voici la situation des critères d'adjudication:



Pondération moyenne des critères d'adjudication: l'évaluation se fonde sur 370 appels d'offres examinés.

Les critères d'adjudication axés sur la qualité sont pondérés à 59 % en moyenne dans le domaine de la construction et à 56 % dans le domaine des biens. Les critères de qualité peuvent porter autant sur le produit ou l'offre que sur le soumissionnaire. Les critères de qualité comprennent la durabilité, l'innovation et d'autres critères de qualité (par ex. références, assurance de la qualité, organisation, délai, etc.). La catégorie «Autre» comprend par exemple le critère d'adjudication du plurilinguisme.

La majorité des prestations examinées ne sont pas des prestations standardisées (90 %). Les aspects de qualité revêtent dès lors une importance particulière. L'annexe 8.8.2 comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

Afin de garantir la qualité d'une prestation à acquérir, le respect des normes suivantes est parfois exigé en plus des références:

- norme de management de la qualité ISO-9001;
- norme de management environnemental ISO-14001;
- norme ISO-25010 relative aux exigences de qualité et évaluation des systèmes et du logiciel.

4.2 Achats durables

Selon l'art. 2 LMP, réaliser des achats publics durables signifie utiliser les deniers publics de manière économique, écologique et socialement responsable. Les réflexions sur la durabilité commencent déjà avant la procédure d'acquisition à proprement parler. L'entretien d'une solution existante peut par exemple être plus durable que son remplacement. Les services demandeurs et les services adjudicateurs doivent évaluer au moment de la définition des besoins où se situent les leviers les plus importants en vue d'acquérir des solutions ou des produits durables.

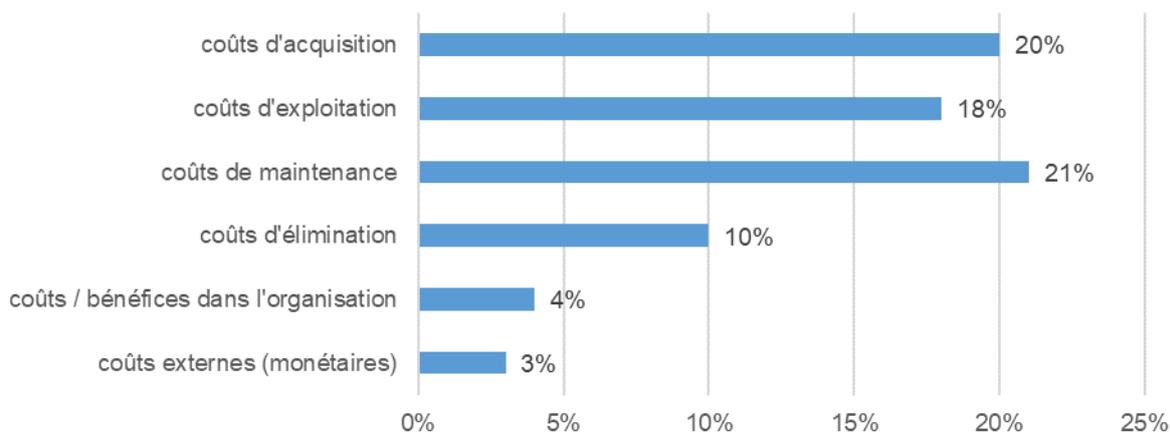
La CA et la KBOB promeuvent les marchés publics durables en publiant des directives, des recommandations et des fiches techniques. La plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) facilite la recherche d'informations pour les acheteurs de tous les services d'achat (www.pap.swiss). La matrice de pertinence sert par exemple de guide à l'intention des acheteurs et des services demandeurs. Grâce à cette matrice, il est possible de clarifier, avant une acquisition, quels thèmes ou aspects de la durabilité sont importants pour l'objet du marché en question.

4.2.1 Aspects économiques des achats durables

Dans l'optique d'un achat durable, il est par exemple possible de prendre en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit au moment de l'appel d'offres ou de l'évaluation des offres.

Dans le domaine de la construction, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de construction, il n'est donc plus nécessaire de tenir compte des coûts du cycle de vie, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est la raison principale pour laquelle les coûts du cycle de vie n'ont pas été demandés dans 72 % des appels d'offres examinés.

Pour les 28 % restants, c'est non seulement le prix d'acquisition, mais également les coûts attendus sur la totalité du cycle de vie (coût total de possession; TCO ou *total cost of ownership*) qui ont été pris en considération. Outre les coûts d'acquisition, ce sont les coûts d'exploitation et d'entretien qui ont été le plus souvent pris en compte (voir également les évaluations détaillées à l'annexe 8.8.4). Très peu d'appels d'offres ont tenu compte des coûts sociaux externes et écologiques, en plus des TCO.



Éléments de coût examinés: plusieurs réponses possibles, l'évaluation se fonde sur 341 appels d'offres.

4.2.2 Aspects sociaux des achats durables

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires:

- les soumissionnaires qui fournissent des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP);
- les soumissionnaires qui fournissent des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6);
- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens et services ainsi que de la construction. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut habituellement le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

Dans un marché portant sur l'achat de textiles, armasuisse a effectué des audits afin de garantir le respect des critères sociaux, dont l'égalité salariale. Les évaluations détaillées pour le domaine des biens figurent à l'annexe 8.8.5.

4.2.3 Aspects écologiques des achats durables

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition est doit favoriser les prestations innovantes et respectueuses des ressources naturelles et de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens, des services et de la construction. D'autres critères écologiques sont formulés dans les spécifications techniques, dans les critères d'adjudication et, plus rarement, dans les critères d'aptitude. Les évaluations détaillées dans les domaines des biens et du génie civil figurent à l'annexe 8.8.6.

Les critères d'adjudication dans le domaine de la durabilité ont été pondérés en moyenne à 2 %. Dans le domaine des biens, la moyenne se situe à 8 % (fourchette entre 0 et 52 %), tandis qu'elle se situe à 2 % dans le domaine de la construction (fourchette entre 0 et 30 %, voir l'annexe 8.8.1).

Dans le domaine de la construction, outre les dispositions légales telles que l'impact environnemental, des normes supplémentaires relatives à la durabilité écologique sont exigées lorsque cela est possible et judicieux¹². Les services de la construction et des immeubles ont ainsi fixé des exigences liées à des normes écologiques dans 60 % des appels d'offres en moyenne. Pour ce qui est du bâtiment, ces critères sont définis dans différents labels, tels que Minergie ou Eco, le standard Construction durable Suisse (SNBS), ou encore le standard de la Société suisse pour un marché immobilier durable (SGNI). Quant aux exigences relatives à la

¹² L'OFROU a soumis tous ses projets de construction aux procédures ordinaires prévues par les dispositions en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Jusqu'à leur réalisation, ils doivent satisfaire les exigences de la législation environnementale (par exemple dans les domaines de l'air, du bruit, de la nature et du paysage) et sont soumis à deux études d'impact sur l'environnement. Ainsi, seuls les projets de construction durables sont réalisés. Des critères supplémentaires peuvent en outre être exigés lorsque cela est possible.

protection de l'environnement dans les projets de génie civil concernant les routes nationales, elles sont réglées dans la législation fédérale et arrêtées dans des normes et des directives. Dans le domaine du génie civil, par exemple, la durée de vie des produits (21 %), les émissions de polluants (20 %), une note environnementale (20 %) et le recyclage (18 %) ont été inclus dans les spécifications du contrat.

Les évaluations détaillées figurent à l'annexe 8.8.6.

4.3 Acquisitions innovantes

Dans leurs procédures d'adjudication, les services demandeurs et les services adjudicateurs doivent évaluer s'ils ont la possibilité de demander des solutions ou des produits innovants dans le cadre des dispositions légales et, le cas échéant, dans quelle mesure. Dans nombre de cas, cela n'est pas possible ou pas judicieux en raison de dispositions ou de normes. Dans 16 % des appels d'offres examinés, le processus d'acquisition a été conçu de sorte à encourager l'innovation. Un appel d'offres fonctionnel (5 %) a par exemple permis délibérément d'ouvrir la porte aux solutions innovantes. Ce genre d'appel d'offres décrit les résultats attendus sans indiquer la voie pour y parvenir. Les procédures de concours offrent également une formidable possibilité d'intégrer des solutions innovantes.

Dans 35 % des appels d'offres examinés, des critères susceptibles de favoriser les acquisitions innovantes ont été choisis. Ces critères ont été inclus principalement sous la forme de critères d'adjudication (25 %) et de spécifications techniques (17 %).

Parmi les appels d'offres examinés, les demandes les plus fréquentes concernaient les nouvelles technologies (26 %) et la gestion efficace des ressources naturelles (24 %).

Dans le domaine des biens, une analyse de marché a permis de clarifier s'il existait des solutions innovantes, dans 6 des 23 appels d'offres.

Les évaluations détaillées figurent à l'annexe 8.8.7.

4.4 Acquisitions favorables aux soumissionnaires;

En 2022, l'administration fédérale centrale a travaillé avec environ 28 000 entreprises. Plus de 94 % d'entre elles sont des PME (elles emploient moins de 250 personnes)¹³. Parmi les appels d'offres examinés sur simap.ch, 72 % des adjudicataires sont des PME.

Sont réputées «favorables aux soumissionnaires» les mesures propres à réduire les obstacles à la participation à un marché public. Elles permettent notamment d'augmenter les chances des PME de participer aux procédures d'adjudication avec les ressources dont elles disposent. Des mesures ont été prises pour rendre les procédures d'acquisition favorables aux soumissionnaires, notamment aux PME, dans 61 % des appels d'offres examinés. Dans le domaine des biens, la sous-traitance a très souvent été autorisée (57 %). Dans le domaine de la construction, les communautés de soumissionnaires (52 %) et la mise en œuvre du projet par des fournisseurs de prestations individuels¹⁴ (17 %) comptent parmi les mesures prises.

Le droit totalement révisé prévoit aux art. 26, al. 3, et 27, al. 3, LMP, pour réduire la charge administrative, que certaines preuves puissent être remises plus tard, voire que seul le

¹³ Le nombre de «28 000 entreprises» s'obtient en additionnant le nombre de numéros DUNS (*data universal numbering system*; 98 % des paiements liés à des acquisitions en 2022) et celui de numéros d'identification des entreprises (IDE; 2 % des paiements liés à des acquisitions en 2022). La proportion «plus de 94 % de PME» se fonde sur l'extrait du registre IDE de l'OFS en date du 8 mai 2023. L'administration fédérale s'emploie à mettre en place une gestion commune des données de bases des partenaires commerciaux dans le cadre du programme SUPERB.

¹⁴ Les fournisseurs de prestations individuels sont des concepteurs ou des entrepreneurs, partenaires contractuels directs du maître d'ouvrage, qui se concentrent sur leurs prestations propres.

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

soumissionnaire le mieux placé ait à les fournir. L'adjudicateur a fait usage de telles possibilités dans 54 % des appels d'offres examinés.

Dans 32 % des cas, la solution retenue a été celle d'un soumissionnaire avec des sous-traitants. Les communautés de soumissionnaires sont généralement autorisées dans le domaine de la construction. Une communauté de soumissionnaires s'est vu adjuger le marché dans 20 % des cas.

Les évaluations détaillées figurent à l'annexe 8.8.8.

5 Évaluations globales relatives aux marchés publics

Les évaluations sont présentées par domaine thématique:

- le chapitre 5.1 donne un premier aperçu des adjudications, des contrats et des paiements effectués pour des acquisitions;
- le chapitre 5.2 met l'accent sur les compétences des services d'achat centraux et sur les délégations qu'ils ont octroyées;
- le chapitre 5.3 classe les acquisitions de l'administration fédérale dans les domaines suivants: construction, biens, informatique, services et conseil;
- le chapitre 5.4 porte plus particulièrement sur la procédure d'adjudication de gré à gré;
- le chapitre 5.5 analyse la structure des fournisseurs (par ex. répartition géographique).

5.1 Évaluations globales par département

Adjudications de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC

En 2022, l'administration fédérale a procédé à 1042 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 14,93 milliards de francs. Elles se répartissent comme suit entre les départements:

- DDPS: 10,32 milliards de francs (277 adjudications)
- DETEC: 2,40 milliards de francs (414 adjudications)
- DFF: 1,94 milliard de francs (214 adjudications)
- Autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF): 0,27 milliard (137 adjudications)

Le volume élevé des adjudications s'explique par deux acquisitions: d'une part, l'achat d'avions de type F-35A et, d'autre part, l'achat d'un système DSA LP. Ces deux adjudications par voie de procédure sur invitation ont entraîné une diminution de 14 % de la part du volume des adjudications par voie de procédure de gré à gré dont la valeur est supérieure au seuil de l'OMC (proportion actuelle de 16 %). Les comparaisons d'une année à l'autre peuvent présenter d'importantes fluctuations, car ce type d'adjudications dure en général longtemps et comprend des options. En outre, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, les adjudications effectuées au titre des articles d'exception relatifs au maintien de la sécurité intérieure ou extérieure ou de l'ordre public (art. 10, al. 4, let. a, LMP) ou pour la protection de la santé (art. 10, al. 4, let. b, LMP) ne font plus partie des présentes évaluations.

Contrats, indépendamment du seuil OMC

Des contrats peuvent être conclus à l'issue d'une adjudication. En 2022, 154 524 nouveaux contrats ou commandes ont vu le jour. Ils ne se rapportent pas uniquement aux adjudications dont la valeur dépasse le seuil OMC, mais de manière générale à toutes les adjudications, indépendamment de la valeur du marché. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années. La répartition entre les départements est la suivante:

- DDPS: 10,37 milliards (82 212 contrats/commandes)
- DETEC: 2,62 milliards (4237 contrats/commandes)
- DFF: 1,04 milliard (54 296 contrats/commandes)
- autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF): 3,38 milliards (18 016 contrats)

Il convient ici de mentionner à nouveau les engagements financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022: 5,46 milliards pour l'achat des avions de combat F-35A et 1,55 milliard pour le système DSA LP.

Nombre de ces contrats et commandes se trouvent directement liés à un contrat-cadre enregistré dans le système GCo (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers). 86 % du volume des contrats concernent des marchés subséquents (+ 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Le volume des adjudications et celui des contrats n'évoluent pas de manière linéaire au fil du temps. Les comparaisons d'une année à l'autre peuvent présenter d'importantes fluctuations en raison d'adjudications importantes ou de contrats périodiques.

85 % des contrats et des commandes ont une durée égale ou inférieure à un an. Cela représente 8 % du volume des contrats. Les 15 % restants ont une durée supérieure à un an (92 % du volume des contrats).

Paiements effectués pour des acquisitions

En 2022, des paiements effectifs d'un montant de 7,28 milliards de francs ont été effectués, soit environ 190 millions de plus qu'en 2021. Le montant des paiements effectués par l'administration fédérale en 2022 pour des acquisitions se répartit comme suit entre les différents départements:

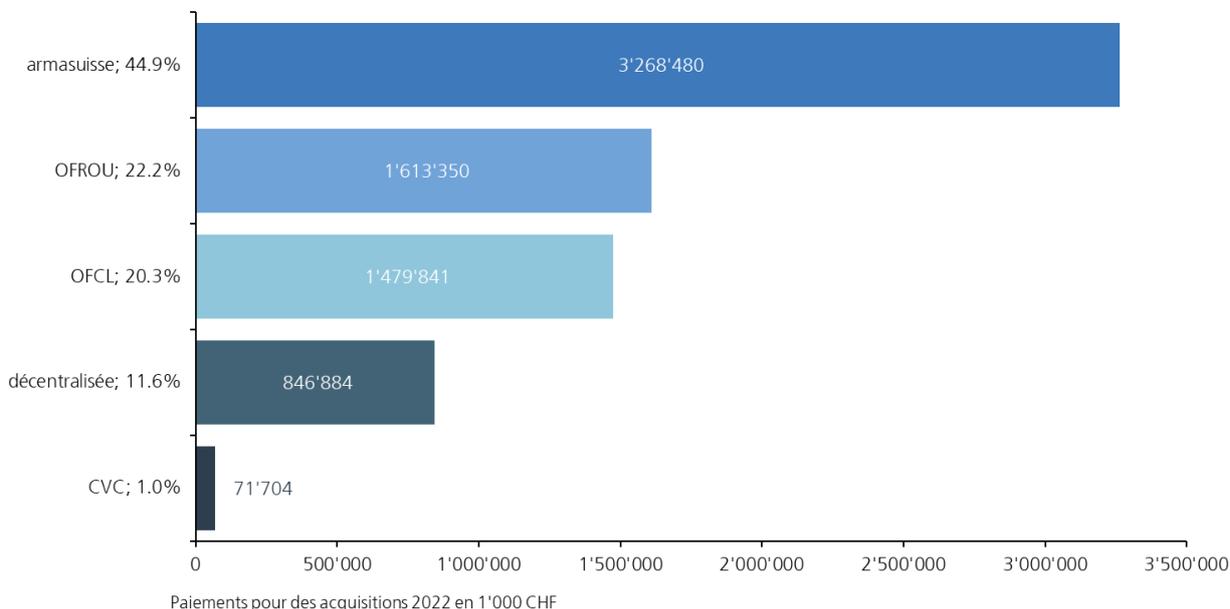
- DDPS: 3,54 milliards;
- DETEC: 1,79 milliard;
- DFF: 1,00 milliard;
- Autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF): 0,95 milliard

Les principaux services d'achat centraux, à savoir armasuisse (DDPS), l'OFROU (DETEC) et l'OFCL (DFF), sont rattachés aux départements qui affichent les principaux paiements pour des acquisitions. Outre les acquisitions extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, les dépenses d'armement s'inscrivent dans une tendance à la hausse ces dernières années.

Le remplacement en 2022 de l'outil TDcost utilisé par l'OFROU permet désormais de connaître directement tous les paiements relevant du droit des marchés publics à partir des contrats. Il est ainsi possible de délimiter plus précisément la base de données de ces paiements par rapport aux années précédentes. Les possibilités de comparaison annuelle des paiements effectués pour des acquisitions dans le domaine des routes nationales sont en revanche limitées.

5.2 Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP

Les paiements effectués pour des acquisitions sont affectés aux 60 catégories d'acquisitions en fonction de la compétence définie dans l'Org-OMP et à l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹⁵. Le diagramme ci-dessous indique la compétence en vertu de l'annexe 1 susmentionnée, indépendamment de l'unité administrative qui a réglé les factures.



Un tableau détaillé par département figure à l'annexe 8.3.1. Près de 88,4 % des paiements de l'administration fédérale (6,43 milliards de francs) ont été effectués par les quatre services d'achat centraux pour des acquisitions qui, selon l'Org-OMP, relèvent de leur compétence:

- armasuisse a effectué 44,9 % des paiements pour des denrées alimentaires, des textiles, du carburant, du matériel militaire, des produits médicaux et pharmaceutiques, des véhicules à moteur, des services de transport, des biens et services de sport, des équipements informatiques et des moyens de télécommunication pour l'armée et des constructions militaires;
- l'OFROU a exécuté 22,2 % des paiements pour la construction de routes nationales;
- 20,3 % des paiements ont été effectués par l'OFCL pour des acquisitions relevant des catégories suivantes: publications, prestations d'agence comprises, documents de sécurité, bureautique, imprimantes, équipements de bureau et d'aménagement des locaux, matériel de bureau, services postaux, informatique et moyens de télécommunication pour le domaine civil, services informatiques et constructions civiles;
- la CVC a effectué 1,0 % des paiements pour les voyages d'affaires de la Confédération¹⁶.

Par ailleurs, des acquisitions ont également été effectuées de manière décentralisée. Enfin, 11,6 % des paiements concernent des catégories d'acquisitions qui ne relèvent pas de la compétence de services d'achat centraux selon l'annexe 1 de l'Org-OMP.

¹⁵ Les [directives concernant le controlling des achats](#) sont publiées sur le portail des achats de l'administration fédérale (www.beschaffung.admin.ch).

¹⁶ En 2022, la CVC a acquis de manière centralisée des vols en Europe et dans le monde entier, des trajets en train internationaux, des nuits d'hôtel, des locations de voiture et d'autres prestations de voyage pour un montant total de 22,6 millions de francs (13 millions de francs de plus par rapport à 2021).

Les services d'achat centraux ont la possibilité de déléguer des compétences d'acquisition au moyen de conventions écrites. Ils l'ont fait en 2022 dans 129 cas (dont 57 pour armasuisse, 69 pour l'OFCL et 3 dans le domaine de la sécurité). Le nombre de délégations a diminué par rapport à l'année précédente (- 4). Sept délégations d'armasuisse sont arrivées à échéance en 2021 et une délégation a été conclue en 2022. À l'OFCL, ces chiffres sont respectivement de deux et quatre (voir l'évaluation détaillée à l'annexe 8.3.2).

En cas de délégations de compétences d'acquisition, les services d'achat centraux vérifient que les conditions requises à ce titre sont remplies (cf. art. 13 Org-OMP). Le délégataire doit disposer de solides connaissances en matière de marchés publics et démontrer qu'une acquisition centralisée n'est pas opportune. Ces vérifications ont eu lieu sous une forme standardisée entre novembre 2022 et janvier 2023 auprès de tous les délégataires. Dans ce cadre, les services demandeurs ont confirmé par une déclaration ad hoc que toutes les délégations remplissaient les conditions mentionnées et que les modalités convenues étaient respectées.

Il existe trois types de délégations.

1. Délégations pour des acquisitions d'une valeur inférieure au seuil

Sur les 129 délégations de l'année 2022, 60 règlent l'acquisition à titre durable de biens (cf. délégation spéciale ci-dessous) et de services jusqu'à la valeur seuil fixée pour les appels d'offres publics.

2. Délégations liées à un projet d'acquisition spécifique

Sur les 129 délégations de l'année 2022, 66 règlent des acquisitions de durée limitée de biens et de services en lien avec un projet spécifique.

Concernant les deux premiers types de délégations, le service d'achat central OFCL a délégué en 2022 un volume d'acquisition de quelque 152 millions de francs, soit l'équivalent de 10 % des paiements effectués pour des acquisitions dans son domaine de compétence. Le service d'achat central armasuisse a délégué en 2022 un volume d'environ 178 millions de francs, ce qui représente une part de 5 %.

3. Délégations spéciales

Les délégations spéciales règlent l'acquisition à titre durable de biens et de services, indépendamment des valeurs seuil. Contrairement aux deux premiers types de délégation accordés par les services d'achat centraux armasuisse et OFCL, les délégations spéciales relèvent de la CA. Cette dernière, d'une part, dispose de trois délégations spéciales dans le domaine de la sécurité et, d'autre part, a créé au moyen de délégations spéciales les solutions transitoires ci-dessous.

- a) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour des acquisitions d'une valeur inférieure à 5000 francs hors TVA («acquisitions en petites quantités»). Cette réglementation ne s'applique pas aux biens et aux services qui figurent dans l'assortiment ou le catalogue d'un service d'achat central ou qui peuvent être obtenus grâce à un contrat-cadre.
- b) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour l'acquisition de biens et de services à partir de 5000 francs et jusqu'à une valeur seuil actuellement fixée à 230 000 francs hors TVA («acquisitions inférieures au seuil»). Sur les 57 délégations d'armasuisse, 17 sont basées sur cette autorisation, et il en va de même pour trois des 69 délégations de l'OFCL.
- c) La Pharmacie de l'armée est autorisée à acquérir des produits médicaux et pharmaceutiques au sens de l'annexe 1, ch. 5, Org-OMP. D'après cette ordonnance, ce domaine est attribué à armasuisse, bien que la Pharmacie de l'armée soit compétente en la matière en tant que service d'achat spécialisé.

5.3 Domaines et catégories d'acquisitions

Le domaine «Construction» englobe le génie civil et la construction. Trois services d'achat centraux, principalement, sont compétents en la matière: l'OFROU (pour la construction des routes nationales), l'OFCL (pour les constructions civiles) et armasuisse (pour les constructions militaires). L'administration fédérale centrale s'est acquittée, avec 2,53 milliards de francs, de 35 % du montant total des paiements effectués en 2022 dans ce domaine. Dans le domaine de la construction des routes nationales, il est difficile de faire des comparaisons avec les années précédentes, car la méthode d'évaluation a été adaptée avec la migration des contrats depuis le système TDcost.

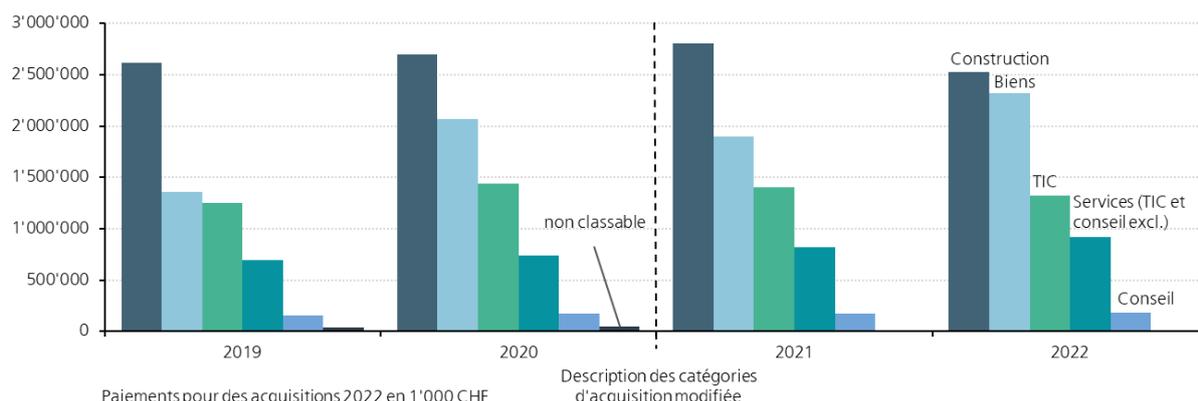
La part des paiements effectués dans le domaine des biens a progressé de cinq points par rapport à l'année précédente et se situe à 32 % des paiements liés à des acquisitions. Cela s'explique principalement par l'augmentation des paiements liés à des acquisitions dans les catégories ci-dessous.

- Produits médicaux et pharmaceutiques: 768 millions (+ 233 millions). Il s'agit majoritairement d'acquisitions extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19.
- Systèmes aéronautiques: 409 millions (+ 222 millions). Dans ce domaine, les chiffres augmenteront encore ces prochaines années en raison de l'acquisition, déjà mentionnée, d'avions de combat.

Dans le domaine de l'informatique, les paiements effectués pour des acquisitions avoisinent 1,33 milliard de francs. Dans ce domaine, la proportion des paiements (18 %) a légèrement reculé (- 2 points de pourcentage) par rapport à l'année précédente.

Relativement stables par rapport à l'année précédente, les deux domaines des services affichent une légère tendance à la hausse sur les quatre dernières années. Les services (TIC et conseils exclus) représentent 0,92 milliard de francs (13 %). Pour le conseil, les paiements liés aux acquisitions se montent à 0,18 milliard de francs (2 %) en 2022.

Depuis l'introduction de nouvelles catégories d'acquisition en 2016, les paiements effectués pour des acquisitions non classables dans une catégorie se montent à moins de 1 %. La catégorie 22 «Acquisitions inclassables» est redéfinie comme une simple catégorie de biens («Biens destinés à des domaines d'application particuliers») depuis 2021¹⁷.



Les évaluations détaillées des différentes catégories d'acquisitions et les analyses correspondantes reposant sur la base de données des contrats figurent à l'annexe 8.4.

¹⁷ La [description des catégories d'acquisition](#) a été modifiée au 1^{er} février 2021.

5.4 Procédure d'acquisition

En vertu de la LMP, les procédures suivantes s'appliquent à l'adjudication des marchés publics: procédure ouverte, procédure sélective, procédure de gré à gré et procédure sur invitation. Le chapitre 5.4.1 en donne un aperçu pour les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC. Lors d'une procédure de gré à gré, le marché est directement attribué à un soumissionnaire. Certaines conditions doivent être remplies à cet effet: le chapitre 5.4.2 revient sur ces conditions et renseigne sur l'assurance qualité des adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC.

Une adjudication peut se traduire par un ou plusieurs contrats ou commandes. Les contrats permettent d'obtenir des engagements concrets. Le chapitre 5.4.3 analyse les procédures d'adjudication des contrats ayant commencé en 2022. De tels contrats peuvent se rapporter à des adjudications antérieures de plusieurs années.

5.4.1 Adjudications d'une valeur supérieures au seuil OMC selon la procédure utilisée

Toutes les adjudications dont le montant dépasse le seuil OMC sont saisies dans les systèmes Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications, qui font partie intégrante de la GCo. Les valeurs seuils OMC (hors TVA) suivantes sont actuellement déterminantes en matière de marchés publics:

- biens et services: 230 000 francs;
- travaux de construction: 8 700 000 francs.

En 2022, l'administration fédérale a procédé à 1042 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 14,93 milliards de francs. Ce volume est réparti comme suit entre les différentes procédures d'adjudication:

- 582 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure ouverte: 3,80 milliards
- 409 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés de gré à gré: 2,29 milliards
- 27 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sur invitation: 8,27 milliards
- 24 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sélective: 0,57 milliard

Le nombre de marchés dépassant le seuil OMC a légèrement reculé par rapport à l'année précédente (- 80 adjudications), alors que leur volume a nettement augmenté (+ 7,8 milliards). Quatre facteurs doivent être pris en compte lors de toute comparaison des variations annuelles.

- Les adjudications sont fonction de la demande, à l'instar des prestations de lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Les adjudications portant sur des volumes élevés sont généralement effectuées sur plusieurs années. Selon la date d'adjudication, il peut en résulter des fluctuations dans les observations annuelles. La forte augmentation du volume en 2022 s'explique par les deux adjudications suivantes:
 1. Acquisition de 36 avions de type F-35A par l'intermédiaire du programme FMS du gouvernement américain. Celui-ci règle ensuite l'acquisition avec le constructeur américain Lockheed Martin et d'autres fournisseurs de systèmes périphériques. La valeur du contrat FMS se monte à 5,46 milliards de francs et correspond aux engagements financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;
 2. Acquisition de 5 unités de tir du type Patriot par l'intermédiaire du programme FMS du gouvernement américain dans le cadre de l'acquisition du système DSA LP. Le gouvernement américain règle ensuite l'acquisition avec le constructeur américain Raytheon et d'autres fournisseurs de systèmes périphériques. La valeur du contrat avec FMS se monte à 1,55 milliard de francs et correspond aux engagements

financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Des acquisitions et des commandes supplémentaires à l'industrie seront effectuées pendant la phase d'acquisition suivante, dans le cadre du crédit d'engagement accordé dans le cadre du message sur l'armée 2022.

- Acquisitions couvrant la totalité du cycle de vie: les coûts du cycle de vie comprennent les coûts d'acquisition, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts d'élimination. Dans de nombreuses procédures d'achat de biens ou de services de construction, les frais d'exploitation et d'entretien peuvent représenter un montant plusieurs fois supérieur aux coûts d'acquisition.
- Depuis l'exercice 2021, certains contenus ont été adaptés aux exigences du droit révisé des marchés publics. La comparabilité avec les années antérieures à 2021 est donc limitée dans certains domaines. La présente évaluation ne prend pas en compte les adjudications pour lesquelles la LMP ne s'applique pas (art. 10).

Par conséquent, 85 % des marchés d'un montant supérieur au seuil OMC, soit 12,6 milliards de francs, ont été adjugés selon une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation). La part la plus importante revient aux acquisitions réalisées par l'intermédiaire du programme FMS déjà évoqué.

Le nombre d'adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC a diminué par rapport à l'année précédente (- 7). Le volume augmente de 280 millions pour s'établir à 2,40 milliards de francs.

Des évaluations détaillées des adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, classées par procédures d'acquisition, figurent à l'annexe 8.5.1.

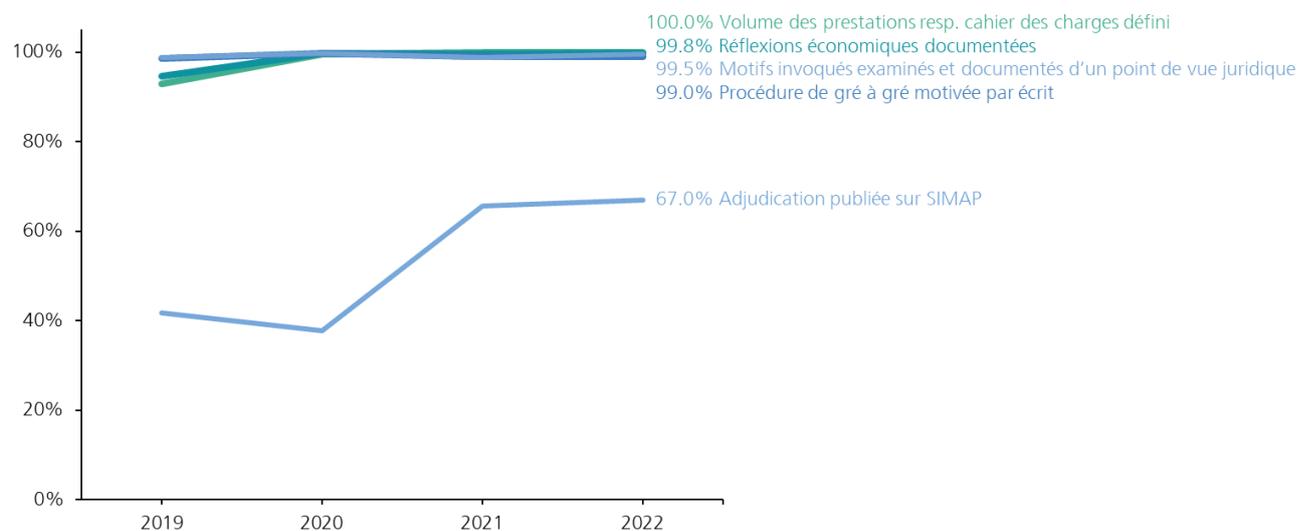
5.4.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité

Les commentaires ci-après se rapportent aux 409 adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC et qui ont déjà été mentionnées (volume de 2,29 milliards de francs).

La part des adjudications de gré à gré publiées sur le site simap.ch a progressé de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente (66 % en 2021, 67 % en 2022). Les adjudications de gré à gré ne doivent pas toutes être publiées. Avant la révision du droit des marchés publics, une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC¹⁸. Depuis 2021, l'adjudicateur est tenu, en règle générale, de publier sur simap.ch les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, à l'exception du matériel de guerre, des marchés indispensables à des fins de défense et de sécurité ainsi que ceux passés dans le cadre de la coopération internationale au développement (art. 48, al. 1, LMP en relation avec l'annexe 5, ch. 1, let. c et d).

L'assurance qualité des adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC présente toujours un niveau élevé. La valeur affichée dépasse même 99 % pour les quatre critères suivants:

- des réflexions économiques ont été documentées avant l'adjudication (par ex. calcul des coûts, des avantages et de la rentabilité);
- le volume des prestations a été défini dans un cahier des charges;
- les procédures de gré à gré ont été motivées par écrit;
- les motifs invoqués ont été examinés d'un point de vue juridique et les résultats documentés.



Part de réponses positives lors d'adjudications en dessous de la valeur seuil OMC

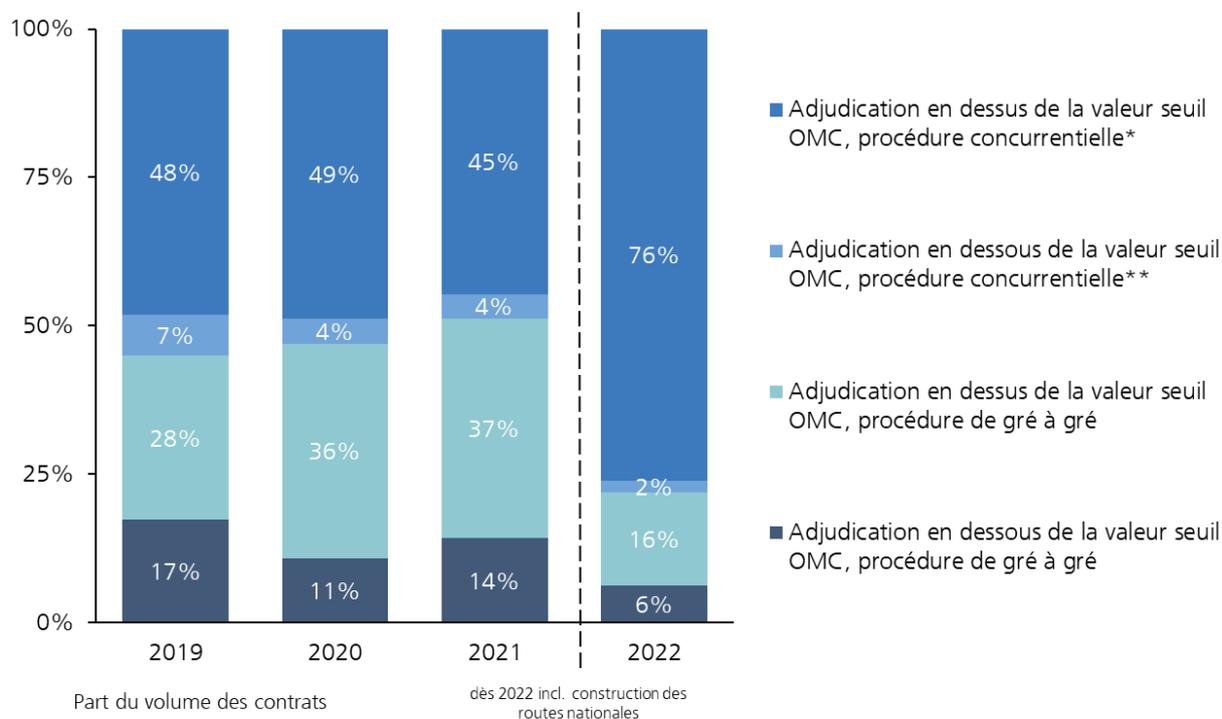
Les évaluations détaillées de l'assurance qualité des adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC figurent à l'annexe 8.5.2.

¹⁸ En étaient exclus certains équipements civils destinés à des adjudicateurs militaires (exceptions figurant à l'annexe 1, chap. A, aLMP) et certains services (exceptions figurant à l'annexe 1a, chap. A, aLMP), tels que la location de services, certains mandats de recherche, des prestations médicales ou certaines campagnes ayant un but sociopolitique.

5.4.3 Volume des contrats par procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle

La GCo contient 154 524 contrats ou commandes qui relèvent du droit des marchés publics et qui ont commencé en 2022. Les engagements contractuels ainsi souscrits s'élèvent à 14,80 milliards de francs. Sont inclus les engagements financiers pris envers le gouvernement américain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022: 5,46 milliards pour l'achat des avions de combat F-35A et 1,55 milliard pour le DSA LP (il s'agit dans les deux cas de procédures sur invitation pour un marché d'une valeur supérieure au seuil OMC). Le remplacement de l'outil TDCost en 2022 a impliqué en outre la migration des contrats relatifs aux routes nationales dans le système GCo (soit un volume de 2,46 milliards de francs pour le cercle comptable FORTA, dont 91 % reposent sur une procédure de concours). Ces deux facteurs ont pour conséquence que le volume des contrats par procédure d'acquisition ne peut être comparé aux années précédentes qu'avec précaution.

Si l'on compare la procédure d'adjudication des contrats commençant en 2022 avec celle de leurs homologues des années précédentes, on obtient le résultat suivant:



* procédures ouverte, sélective ou sur invitation à des fins de défense ou de sécurité (notamment les acquisitions du DDPS réalisées en 2022: avions de combat et défense aérienne)

** procédures sur invitation et, exceptionnellement, ouvertes ou sélectives

Comme cette base de données porte sur les contrats, la procédure d'adjudication peut également se référer à des marchés remontant à plusieurs années.

En 2022, 78 % du volume des contrats reposent sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) et 22 %, sur une procédure de gré à gré.

L'annexe 8.5.3 comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

Tous seuils confondus, les contrats liés à une adjudication de gré à gré concernent le plus souvent des prestations:

- pour lesquelles la protection de la santé ou de la vie des personnes ou la protection de la faune et de la flore exigent une adjudication de gré à gré (avant la révision des bases légales, en vertu de l'art. 3, al. 2, let. b, aLMP; 25 % du volume des contrats, soit 824 millions de francs¹⁹);
- qui n'atteignent pas la valeur seuil (150 000 francs pour la fourniture et les services ou 300 000 francs pour les travaux de construction, cf. annexe 4, ch. 2, LMP; 25 % du volume des contrats soit 813 millions de francs);
- qui, faute d'option, sont destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies par le soumissionnaire initial (marchés subséquents définis à l'art. 21, al. 2, let. e, LMP; 23 % du volume des contrats adjugés de gré à gré soit 740 millions de francs); ou
- qui ne peuvent être fournies que par un seul soumissionnaire en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle (selon l'art. 21, al. 2, let. c, LMP; 18 % du volume des contrats adjugés de gré à gré soit 572 millions de francs).

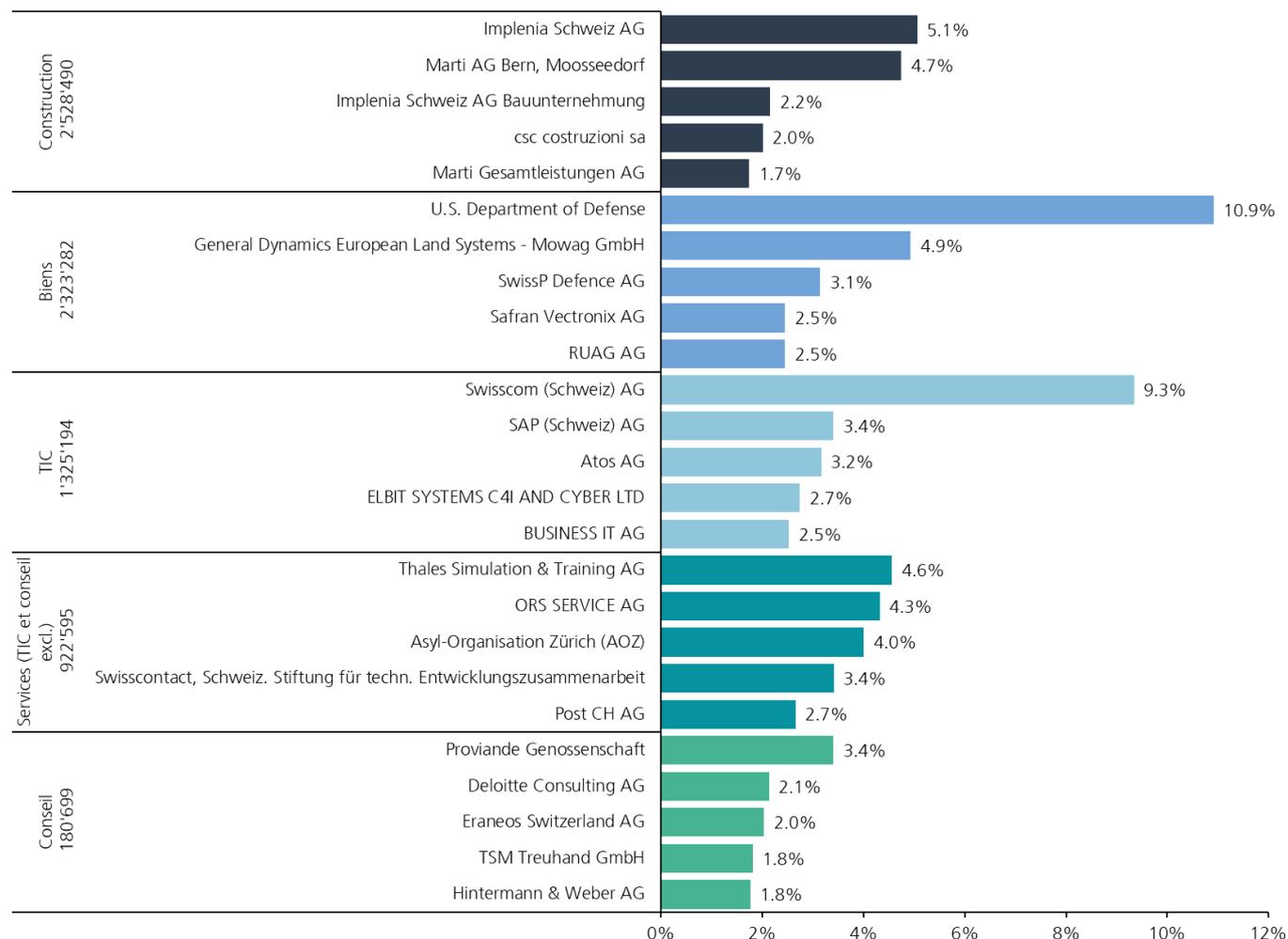
Les 9 % restants du volume des contrats adjugés de gré à gré concernent d'autres motifs prévus par le droit des marchés publics (cf. annexe 8.5.4).

¹⁹ Des acquisitions pour un montant supplémentaire de 51 millions de francs ont été réalisées conformément aux bases légales révisées (exceptions énoncées à l'art. 10, al. 4, let. b, LMP), soit au total un montant de 875 millions de francs. Depuis 2021, la loi ne s'applique pas à ces exceptions ni aux autres énoncées à l'art. 10 LMP. Par conséquent, le présent rapport ne tient pas compte de ces prestations (une comparaison des exceptions entre l'ancienne et la nouvelle législation figure à l'annexe 8.5.4).

5.5 Analyse portant sur les fournisseurs

5.5.1 Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Indépendamment du domaine d'acquisition, les principaux fournisseurs de l'administration fédérale sur le plan du chiffre d'affaires sont surtout des entreprises d'armement et de construction (cf. annexe 8.6).



Paievements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF, part des 5 fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par volume du domaine d'acquisition

Dans le domaine de la construction, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires de l'exercice 2022 travaillent principalement pour l'OFROU, dans la construction de routes nationales et de tunnels: Implemia Suisse SA, Marti SA Berne, Implemia Suisse SA entreprise de construction, CSC Costruzioni SA. L'entreprise Marti construction SA est active dans le bâtiment, pour le compte de l'OFCL.

Les fournisseurs indiqués dans le domaine des biens opèrent dans le secteur de l'armement. Le Département de la défense des États-Unis et Ruag SA à Emmen (Lucerne) livrent et effectuent principalement la maintenance des systèmes aéronautiques. L'entreprise Mowag Sàrl livre des véhicules militaires. L'entreprise SwissP Defence SA livre de l'armement et des munitions pour l'armée, tandis que l'entreprise Safran Vectronix SA fournit des équipements pour améliorer l'aptitude de l'armée au combat la nuit et par tous les temps.

Dans le domaine de l'informatique, la communication de données et la communication vocale, ainsi que l'infrastructure des centres de calcul sont du ressort, pour l'administration civile, de l'Office fédéral de l'informatique (OFIT), et de la Base d'aide au commandement (BAC) dans le

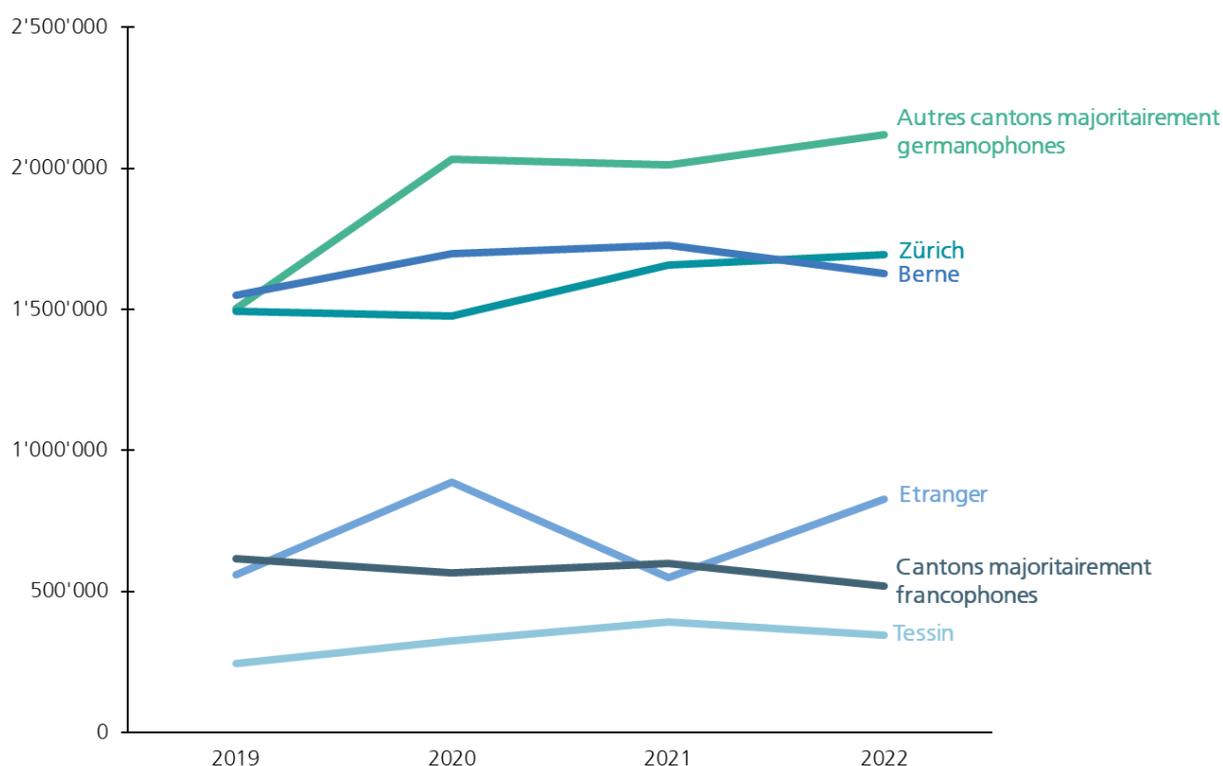
domaine militaire. Ces deux prestataires internes recourent à la technologie de communication de Swisscom SA. L'entreprise SAP (Suisse) SA livre des logiciels et des licences afin de migrer les processus de soutien de l'administration fédérale vers le nouveau logiciel SAP standard «S/4HANA». La société Atos SA propose différentes prestations à l'administration fédérale militaire et civile (par ex. logiciels, réseaux radio de sécurité ou gestion électronique des affaires [GEVER]). L'entreprise Elbit Systems Ltd. livre des moyens de reconnaissance et de communication ainsi que des logiciels pour les systèmes de conduite et d'engagement de l'armée suisse. La société Business IT lui fournit principalement des outils informatiques et de télécommunication.

Dans le domaine des services, l'entreprise Thales Simulation & Training SA fournit des prestations d'exploitation et d'entretien des systèmes de formation (simulateurs) et des systèmes d'exploration et d'évaluation de l'armée suisse. L'acquisition du domaine d'activité RUAG Simulation & Training SA par Thales s'est achevée au début du mois de mai 2022. La société ORS Service SA et l'Asyl-Organisation Zürich (AOZ) assurent des prestations d'assistance dans les centres fédéraux pour demandeurs d'asile, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La fondation Swisscontact suit des projets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans le cadre de la coopération internationale et les met en œuvre. Enfin, La Poste Suisse SA fournit principalement des services postaux.

Dans le domaine du conseil, les 5 principaux fournisseurs concernant le chiffres d'affaires (Proviande société coopérative, Deloitte Consulting SA, Eraneos Switzerland SA, TSM Fiduciaire Sàrl, Hintermann & Weber SA) fournissent des services de conseil et des expertises aux domaines spécialisés de diverses unités administratives.

5.5.2 Répartition géographique des fournisseurs

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits sont présentés séparément, afin de pouvoir analyser la répartition géographique des paiements effectués pour des acquisitions. Dans le cas des entreprises possédant une structure complexe, les paiements ne sont pas considérés dans l'optique du groupe, mais se réfèrent aux succursales concernées. Il est vrai que certaines sociétés centralisent leurs encaissements, auquel cas la répartition géographique de la création de valeur dans l'entreprise ne peut être évaluée ici.



Paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Près de 57 % des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Zurich (23 %), Berne (22 %), Bâle-Ville (7 %) et Lucerne (5 %). La proportion de paiements en faveur d'entreprises zurichoises s'explique par la capacité économique de ce canton. La proportion élevée des paiements destinés aux entreprises bernoises tient en partie à leur implantation à proximité de l'infrastructure de l'administration fédérale. Le canton de Bâle-Ville possède une grande densité d'entreprises actives dans la branche pharmaceutique. L'augmentation des paiements liés à des acquisitions s'explique par des achats effectués dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les paiements relevant du droit des marchés publics effectués aux établissements de RUAG, proches de la Confédération, ont légèrement augmenté. Ces derniers sont établis dans les cantons de Berne et de Lucerne.

La part des paiements effectués pour des acquisitions auprès des cantons majoritairement francophones a légèrement diminué par rapport à 2021 et avoisine 7 %.

En 2022, 11 % des paiements effectués pour des acquisitions (826 millions de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger. L'augmentation de 3 points de pourcentage s'explique principalement par les acquisitions effectuées auprès de l'industrie de l'armement américaine dans le domaine des systèmes aéronautiques.

Des évaluations détaillées sur quatre ans de la répartition géographique figurent à l'annexe 8.6.3.

5.5.3 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2018 à 2021

L'octroi de marchés supplémentaires (marchés subséquents) toujours aux mêmes fournisseurs, excluant ou limitant la concurrence, comporte le risque de voir apparaître des irrégularités. Afin d'identifier d'éventuels risques ou éléments frappants grâce aux instruments du controlling des achats, l'OFCL a établi, pour la catégorie d'acquisitions 18 «Services», une liste des fournisseurs répondant aux quatre critères suivants:

- fournisseurs dont le chiffre d'affaires cumulé des quatre dernières années est égal ou supérieur à 150 000 francs par périmètre comptable;
- fournisseurs ayant dégagé du chiffre d'affaires pendant au moins trois des quatre dernières années;
- fournisseurs ayant réalisé des affaires l'année précédente;
- fournisseurs pour lesquels aucun contrat reposant sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) ne figure dans la GCo en relation avec l'unité administrative concernée.

Les résultats montrent que 93 % des paiements examinés ne répondent pas à ces critères et qu'il n'y a, dès lors, aucune anomalie. On peut ainsi constater une tendance positive: la part du volume des paiements «qui ne présentent aucune anomalie» recule sur les quatre dernières périodes de relevé.

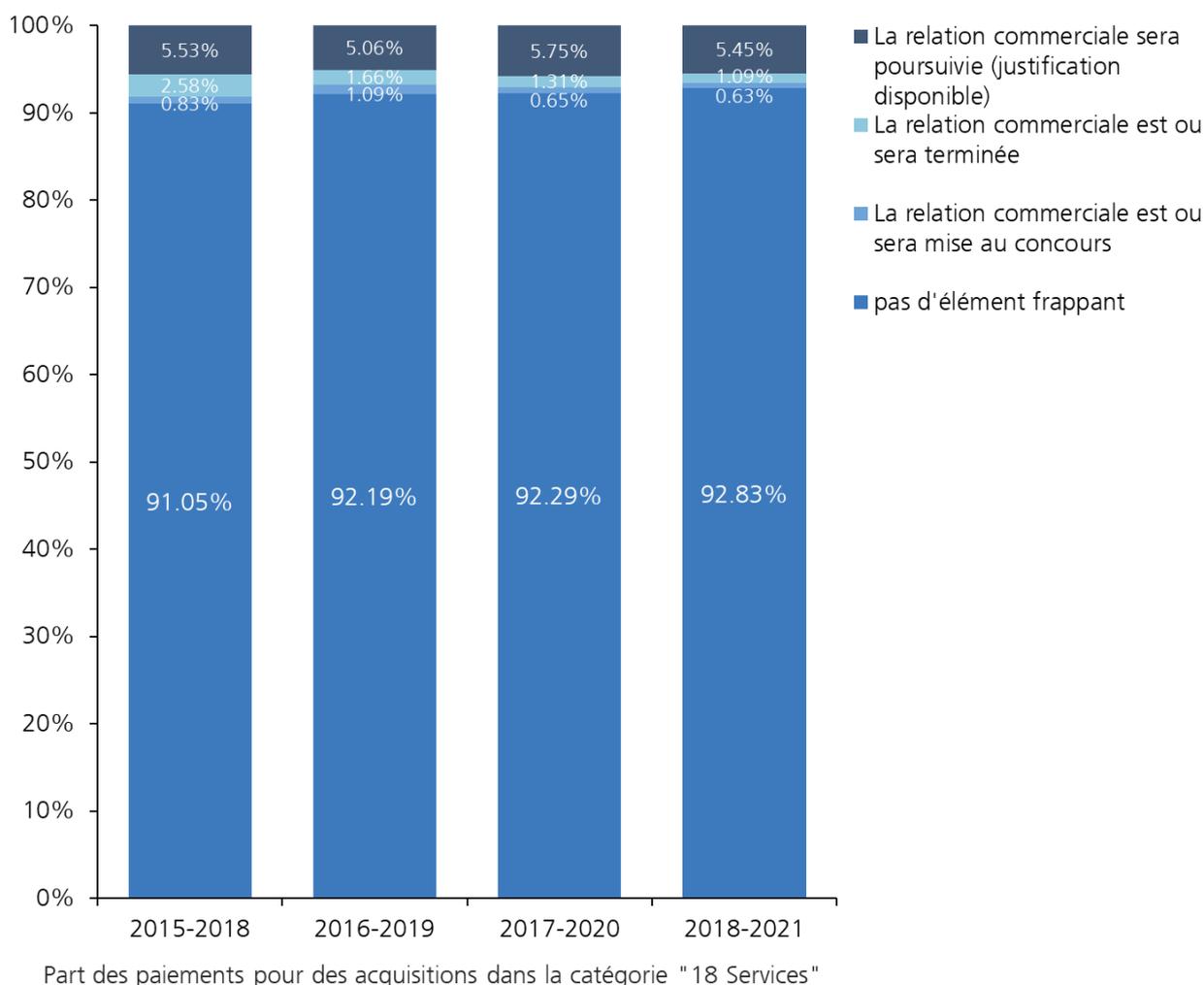
Les critères définis ci-dessus sont réunis dans 7 % des paiements examinés. Il s'agit de 389 relations commerciales avec un volume de paiements de quelque 315 millions de francs sur quatre ans. Les unités administratives ou les départements concernés ont justifié les rapports de mandat actuels ou futurs pour les relations commerciales correspondantes:

- 257 relations commerciales seront maintenues (paiements de 239 millions de francs sur quatre ans). Il s'agit, par exemple, des mandats suivants:
 - pour la maintenance et l'assistance en matière de logiciels conçus sur mesure pour un domaine d'application d'une unité administrative;
 - pour des prestations de conseil et de soutien dans le domaine spécialisé d'une unité administrative;

- pour la recherche scientifique, dont l'administration fédérale a besoin des résultats pour accomplir ses tâches²⁰;
- pour la réalisation et l'accompagnement de projets de la coopération internationale;
- pour parer à l'augmentation des engagements de personnel temporaire en raison de la pandémie de COVID-19, afin d'atténuer la surcharge administrative; ou
- pour des prestations de restauration.

Les motifs invoqués et examinés juridiquement le plus souvent portent sur l'art. 21, al. 2, let. c, LMP (particularités techniques ou artistiques du marché sans qu'il n'existe de solution de rechange adéquate). Dans le cadre de mandats de recherche, la condition permettant une adjudication de gré à gré conformément à l'art. 21, al. 2, let. f, s'applique également (prototypes ou prestations d'un nouveau genre).

- 67 relations contractuelles avec des fournisseurs ont pris fin avant le 31 décembre 2021. La fin des prestations est en outre planifiée pour 29 fournisseurs supplémentaires.
- 36 relations contractuelles avec des fournisseurs font actuellement ou feront prochainement l'objet d'un appel d'offres.



Les évaluations détaillées des éléments frappants concernant les marchés subséquents figurent à l'annexe 8.7.

²⁰ Les concepts de recherche par domaine politique (www.ressortforschung.admin.ch/) ainsi que les informations sur les projets de recherche sont publiés (www.aramis.admin.ch).

6 Controlling des mesures

Le degré d'application des mesures figurant dans les sets de reporting des années précédentes repose sur les déclarations des services demandeurs.

La mesure prise en 2021 (arrêté fédéral du 17 septembre 2021) a pour objectif de faire apparaître de manière transparente, au moyen d'une publication ultérieure, les adaptations des relations contractuelles sur la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs. La première publication ultérieure de contrats dont le montant est supérieur à 50 000 francs est parue le 15 septembre 2023. Les critères déterminants pour une publication ultérieure sont maintenus. Il peut y avoir des augmentations du plafond des coûts ou des saisies ultérieures, même dans le cadre d'une gestion administrative irréprochable. Aucune irrégularité n'ayant été constatée, la mesure s'achève à l'échelle de la confédération. L'annexe 8.9.1 renferme un bilan détaillé de la réalisation des objectifs.

Mesures selon l'arrêté du Conseil fédéral	Nombre de mesures (une mesure fédérale désigne une mesure appliquée par les départements et la ChF. Elle apparaît dès lors huit fois dans la liste.)	Nombre de mesures appliquées (à 100 % selon la mesure ou la déclaration)	Nombre de mesures pas encore entièrement appliquées
Set de reporting 2021 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 16 septembre 2022)	-	-	-
Set de reporting 2020 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 17 septembre 2021)	8	8	0
Set de reporting 2019 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 18 septembre 2020)	8	8	0
Set de reporting 2018 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 20 septembre 2019)	17	17	0
Set de reporting 2017 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 21 septembre 2018)	14	7	7

L'avancement de la mise en œuvre ainsi que l'évaluation des mesures non encore mises en œuvre figurent à l'annexe 8.9.

7 Mesures

Dans l'ensemble, la qualité de la saisie des données et certains aspects du monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions se sont encore améliorés. Par ailleurs, une sensibilisation des acheteurs sera menée aussi bien au sein des services d'achats centraux (armasuisse, OFROU et OFCL) qu'au sein des services demandeurs. La mesure ci-dessous est définie afin d'impliquer davantage les services demandeurs dans le processus de mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions.

Objectif	Paramètre	Mesure
Mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions au sein des services demandeurs	Sondage auprès des services demandeurs sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (fin 2023/début 2024)	là où c'est possible et judicieux, les axes de la stratégie doivent être mis en œuvre au moment de la conception d'un projet et de la définition des besoins ainsi que dans la suite de la procédure d'acquisition.

Ces mesures figurent à l'annexe 8.10.

8 Annexe 1: Évaluations détaillées

8.1	Exhaustivité des données.....	31
8.1.1	Référencement dans la GCo: contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC	31
8.1.2	Référencement dans SAP: paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes.....	32
8.2	Total par département	33
8.2.1	Paiements pour des acquisitions par département	33
8.2.2	Contrats de la GCo par département	34
8.3	Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition.....	35
8.3.1	Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP	35
8.3.2	Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA	36
8.4	Domaines et catégories d'acquisitions.....	37
8.4.1	Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition	37
8.4.2	Contrats par domaine d'acquisition	37
8.4.3	Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions	38
8.4.4	Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions	39
8.5	Procédure d'acquisition	40
8.5.1	Volume des adjudications dépassant le seuil OMC: par procédure d'adjudication.....	40
8.5.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité	41
8.5.3	Contrats de la GCo par procédures d'acquisition.....	43
8.5.4	Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré	44
8.6	Analyse portant sur les fournisseurs.....	47
8.6.1	Paiements pour des acquisitions: les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	47
8.6.2	Paiements pour des acquisitions: les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires	48
8.6.3	Répartition géographique des fournisseurs.....	49
8.7	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2018 à 2021	50
8.8	Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions	51
8.8.1	Pondération moyenne des critères d'adjudication.....	51
8.8.2	Genre de prestation	51
8.8.3	Critères liés à la qualité dans les appels d'offres	52
8.8.4	Prise en compte des critères économiques d'un achat durable.....	52
8.8.5	Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable	53
8.8.6	Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable	53
8.8.7	Questions relatives à la promotion de l'innovation	55
8.8.8	Questions relatives à la compatibilité avec les soumissionnaires et les PME.	56
8.9	Controlling des mesures.....	57
8.9.1	Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente.....	57
8.9.2	Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre.....	58
8.10	Mesures	59

8.1 Exhaustivité des données

8.1.1 Référencement dans la GCo: contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC

Nombre de contrats/commandes en dessus de la valeur seuil OMC

Référence aux adjudications	2019	2020	2021	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2022
Total	36'618	42'540	44'389	102	200	632	275	32'324	10'331	1'451	660	45'975
Référence à l'adjudication existante dans le système	29'228	41'607	42'562	102	200	629	273	31'738	10'181	1'451	390	44'964
Sans référence à l'adjudication	7'390	933	1'827	-	-	3	2	586	150	-	270	1'011
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	80%	98%	96%	100%	100%	100%	99%	98%	99%	100%	59%	98%

La part de «référence à l'adjudication existante dans le système» s'élève à 33 % pour le cercle comptable FORTA. Sans compter le cercle comptable FORTA, cette part se monte à 100 % pour le DETEC.

Volume total des contrats en dessus de la valeur seuil OMC en 1'000 CHF

Référence aux adjudications	2019	2020	2021	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2022
Total	3'304'882	6'223'787	4'138'647	25'271	156'054	102'843	172'274	9'852'916	763'469	140'052	2'364'459	13'577'338
Référence à l'adjudication existante dans le système	2'839'851	5'794'315	3'981'813	25'271	156'054	102'787	169'154	9'674'764	733'073	140'052	1'519'487	12'520'641
Sans référence à l'adjudication	465'032	429'472	156'834	-	-	57	3'120	178'152	30'397	-	844'972	1'056'698
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	86%	93%	96%	100%	100%	100%	98%	98%	96%	100%	64%	92%

La part de «référence à l'adjudication existante dans le système» s'élève à 63 % pour le cercle comptable FORTA. Sans compter le cercle comptable FORTA, cette part se monte à 100 % pour le DETEC.

8.1.2 Référencement dans SAP: paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes

	2019	2020	2021	2022								
Paiements pour des acquisitions 2022 en 1000 CHF: référence au contrat	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total
Total	6'108'595	7'161'713	7'089'965	42'420	183'715	194'551	386'659	3'543'776	1'003'643	138'129	1'787'365	7'280'259
Référence au contrat existante	4'143'211	4'623'245	4'885'901	36'735	153'295	140'125	295'862	3'442'421	977'889	127'533	618'388	5'792'248
Pas de référence au contrat, catégorie 21.01 "Construction des routes nationales, honoraires" et 21.02 "Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)". Les contrats concernant la partie investissement OFROU/FORTA ont été migrés de TDcost au système GCo en août 2022	1'595'929	1'646'090	1'818'153	-	-	-	-	-	-	-	1'118'305	1'118'305
Pas de référence au contrat, catégorie 06.02 "Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc." (saisie dans GCo compliquée par le grand nombre de très petites transactions)	63'397	32'808	35'344	1'745	8'108	2'414	17'241	15'559	5'014	3'722	4'820	58'624
Pas de référence au contrat, autres catégories	306'058	859'570	350'566	3'940	22'312	52'012	73'556	85'797	20'741	6'873	45'852	311'083
Part "référence au contrat existante"	68%	65%	69%	87%	83%	72%	77%	97%	97%	92%	35%	79.6%

8.2 Total par département

8.2.1 Paiements pour des acquisitions par département

Paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Département	2019	2020	2021	2022
Parl, CF, ChF	31'384	37'262	42'426	42'420
DFAE	185'128	182'492	171'679	183'715
DFI	150'070	179'060	224'077	194'551
DFJP	218'317	253'184	292'989	386'659
DDPS	2'646'662	3'556'633	3'233'106	3'543'776
DFF	899'195	928'452	929'320	1'003'643
DEFR	146'220	138'676	145'637	138'129
DETEC	1'831'619	1'885'953	2'050'731	1'787'365
Total adm. féd.	6'108'595	7'161'713	7'089'965	7'280'259

Remarque:

Les chiffres de la StatPa ne se prêtent pas à des comparaisons avec ceux du compte d'État. Outre que la collecte des données est régie par des principes différents (catégorisation, comptes et moment de la comptabilisation), les affectations aux catégories d'acquisitions présentent une certaine discontinuité.

8.2.2 Contrats de la GCo par département

Département	Nombre de contrats/commandes				Volume des contrats en 1'000 CHF			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Parl, CF, ChF	229	245	230	264	25'586	58'522	36'169	32'135
DFAE	3'104	2'735	3'017	2'562	232'910	204'939	182'623	207'212
DFI	2'961	3'064	3'081	3'191	152'901	198'817	176'690	155'615
DFJP	1'316	1'403	1'361	1'344	231'444	1'083'968	105'638	189'847
DDPS	86'109	90'256	84'175	82'212	2'455'404	3'867'359	3'164'226	10'374'664
DFF	51'175	54'420	53'280	54'296	924'359	1'435'585	1'005'073	1'038'244
DEFR	6'861	6'696	6'577	6'418	158'475	229'914	172'800	181'428
DETEC	2'268	1'941	1'774	4'237	178'642	239'826	224'806	2'617'528
Total adm. féd.	154'023	160'760	153'495	154'524	4'359'722	7'318'930	5'068'024	14'796'674

Au DETEC, les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont pris en compte depuis 2022.

En raison d'un problème technique survenu au moment de l'archivage des données le 1^{er} mai 2023, 74 contrats de l'assurance chômage (AC; DEFR) ne figurent pas dans la base de données GCo, soit un volume de 11,8 millions de francs. Les analyses issues de la GCo ne tiennent pas compte de ces contrats. Toutefois, 17 des 74 contrats de l'AC ont une valeur supérieure à 50 000 francs et ont été ajoutés par conséquent à la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs (état des données au 17 mai 2023).

En 2022, 6492 contrats ont vu le jour au DEFR, soit un volume de 193,2 millions de francs.

Le nombre élevé de contrats au DFF et au DDPS s'explique par des marchés subséquents reposant sur un contrat-cadre (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers).

L'évaluation ci-après montre les contrats 2022 selon leur durée et leur référence à un contrat-cadre ou à une adjudication (marchés subséquents):

Durée	Nombre de contrats/commandes		Volume des contrats en 1'000 CHF	
	Total	Part en %	Total	Part en %
inférieure à 1 an	131'482	85%	1'217'911	8%
1 à 4 ans	20'981	14%	4'070'864	28%
supérieure à 4 ans	1'442	1%	9'503'440	64%
illimitée	619	0%	4'459	0%
Total adm. féd.	154'524	100%	14'796'674	100%
Part des appels	37%		86%	

8.3 Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition

8.3.1 Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP

responsabilité selon l'Org-OMP	2019	2020	2021	2022								Total	Part
	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC		
arnasuisse	2'478'942	3'222'085	2'908'201	115	11'231	13'792	10'769	3'200'182	16'755	10'363	5'273	3'268'480	45%
OFROU	1'661'368	1'711'631	1'885'501	-	-	-	-	-	-	-	1'613'350	1'613'350	22%
OFCL	1'193'527	1'386'394	1'362'976	28'806	24'763	48'988	153'915	197'039	934'748	41'070	50'511	1'479'841	20%
décentralisée	705'268	793'807	891'164	11'754	138'947	129'034	202'150	125'750	45'544	80'484	113'222	846'884	12%
CVC	69'490	47'797	42'123	1'745	8'774	2'737	19'824	20'806	6'596	6'212	5'009	71'704	1%
Total adm. féd.	6'108'595	7'161'713	7'089'965	42'420	183'715	194'551	386'659	3'543'776	1'003'643	138'129	1'787'365	7'280'259	100%

Remarque: catégories d'acquisitions affectées à un service d'achat central selon la compétence, c'est-à-dire indépendamment de l'unité administrative qui a exécuté le paiement. Certains contrats sont réalisés de manière centralisée, mais les paiements sont décentralisés.

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

8.3.2 Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA

Nombre de délégations	2019	2020	2021	échues en 2021	renouvelées en 2022	attribuées en 2022	2022
armasuisse	61	61	63	7	1	1	57
Délégations sous la valeur seuil	20	18	17	0	1	0	17
Délégations de projets	41	43	46	7	0	1	40
OFCL	67	68	67	2	9	4	69
Délégations de services sous la valeur seuil	42	42	41	1	8	0	40
Délégations de biens et services sous la valeur seuil		2	3	0	1	0	3
Délégations de projets	25	24	23	1	0	4	26
CA	3	3	3				3
Délégations dans le domaine de la sécurité	3	3	3				3
Total	131	132	133				129

Paiements pour des acquisitions en 1'000 CHF

Volume délégué par armasuisse et par l'OFCL	2019	Parts	2020	Parts	2021	Parts	2022	Parts
Volume délégué par armasuisse (estimé dans 57 accords, moyenne annuelle)	198'614	8%	188'341	6%	188'507	6%	177'552	5%
Volume non délégué par armasuisse (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	2'280'328	92%	3'033'744	94%	2'719'694	94%	3'090'928	95%
Domaine de compétence d'armasuisse	2'478'942	100%	3'222'085	100%	2'908'201	100%	3'268'480	100%
Volume délégué par l'OFCL (estimé dans 69 accords, moyenne annuelle)	147'472	12%	134'385	10%	148'999	11%	152'426	10%
Volume non délégué par l'OFCL (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	1'046'056	88%	1'252'008	90%	1'213'977	89%	1'327'415	90%
Domaine de compétence de l'OFCL	1'193'527	100%	1'386'394	100%	1'362'976	100%	1'479'841	100%

Le volume annuel des trois délégations de la CA n'est pas spécifié (domaine de la sécurité). Elles n'apparaissent donc pas dans l'évaluation ci-dessus.

8.4 Domaines et catégories d'acquisitions

8.4.1 Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition

Paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF													
	2019	2020	2021	2022									
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
Construction	2'612'709	2'698'008	2'800'648	34	3'636	415	73'970	534'862	314'933	794	1'599'846	2'528'490	35%
Biens	1'356'693	2'067'587	1'895'105	1'716	6'277	17'782	23'770	2'103'701	142'873	13'683	13'479	2'323'282	32%
TIC	1'253'849	1'438'197	1'401'264	27'951	18'840	42'512	76'952	577'065	485'799	39'082	56'993	1'325'194	18%
Services (TIC et conseil excl.)	695'945	739'910	817'736	8'867	146'356	104'501	207'677	290'097	50'857	55'633	58'609	922'595	13%
Conseil	150'977	169'302	175'212	3'852	8'607	29'341	4'289	38'052	9'182	28'937	58'438	180'699	2%
non classable ¹⁾	38'423	48'710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total	6'108'595	7'161'713	7'089'965	42'420	183'715	194'551	386'659	3'543'776	1'003'643	138'129	1'787'365	7'280'259	100%

¹⁾ La description des catégories d'acquisition a été modifiée au 1^{er} février 2021. La catégorie 22 «Acquisitions inclassables» a été renommée comme suit: «Biens destinés à des domaines d'application particuliers» et rattachée au domaine d'acquisition des biens depuis le 1^{er} janvier 2021.

8.4.2 Contrats par domaine d'acquisition

Volume des contrats en 1'000 CHF													
	2019	2020	2021	2022									
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
Biens	1'154'801	2'296'512	1'758'954	233	4'899	5'649	1'507	9'137'396	164'660	10'994	6'703	9'332'040	63%
Construction	853'058	1'557'536	866'821	-	9'776	65	-	513'344	374'283	2'049	2'431'071	3'330'588	23%
TIC	1'509'536	1'848'544	1'650'652	23'148	20'300	57'227	125'728	399'959	434'235	48'143	61'706	1'170'446	8%
Services (TIC et conseil excl.)	616'721	1'311'513	537'547	2'255	160'204	62'827	53'527	286'002	38'313	33'306	53'778	690'211	5%
Conseil	159'632	188'836	222'142	6'263	12'007	29'498	4'210	37'964	5'599	83'847	63'821	243'209	2%
Non classable ¹⁾	17'965	19'982	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	48'008	96'007	31'909	237	25	351	4'875	-	21'156	3'089	447	30'179	0%
Total adm. féd.	4'359'722	7'318'930	5'068'024	32'135	207'212	155'615	189'847	10'374'664	1'038'244	181'428	2'617'528	14'796'674	100%

¹⁾ La description des catégories d'acquisition a été modifiée au 1^{er} février 2021. La catégorie 22 «Acquisitions inclassables» a été renommée comme suit: «Biens destinés à des domaines d'application particuliers» et rattachée au domaine d'acquisition des biens depuis le 1^{er} janvier 2021.

8.4.3 Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions

Paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Catégorie d'acquisitions	2019	2020	2021	2022										Total	Part
	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total			
01.00 Denrées alimentaires et boisson	13'257	9'427	15'570	4	4	72	8'384	14'128	219	363	24	23'198	0.3%		
02.01 Textiles	4'489	8'248	12'335	-	149	-	541	11'405	245	19	-	12'359	0.2%		
02.02 Vêtements	367'30	97'834	114'435	29	85	24	628	71'644	3'047	383	121	75'961	1.0%		
03.01 Combustibles	75'617	53'558	53'096	-	-	33	290	81'662	1'422	88	152	83'647	1.1%		
03.02 Produits chimiques	8'152	13'058	10'114	-	-	1'176	9	7'326	50	1'773	-	10'333	0.1%		
04.01 Armes, munitions, explosifs	274'915	258'862	206'934	-	-	-	89	185'142	394	-	-	185'626	2.5%		
04.02 Machines et appareils	161'234	187'374	214'922	1	380	2'398	302	184'049	1'895	2'434	1'658	193'117	2.7%		
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	33'699	61'3645	544'518	80	211	9'730	24	752'129	1'086	4'533	-	767'792	10.5%		
06.01 Services de transport de biens et de marchandises	28'333	24'286	23'895	-	9'714	352	124	17'371	748	-	69	28'378	0.4%		
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.	69'490	47'797	42'123	1'745	8'774	2'737	19'824	20'806	6'596	6'212	5'009	71'704	1.0%		
07.01 Véhicules	416'851	505'549	361'132	0	579	8	359	342'941	3'077	328	264	347'557	4.8%		
07.02 Groupes électrogènes	11'427	14'149	12'215	-	108	-	-	16'837	-	2	-	16'947	0.2%		
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	19'294	3'280	688	-	-	-	-	918	1	417	-	1'336	0.0%		
07.04 Locomotives et matériel roulant	3'685	2'018	3'800	-	-	-	-	3'691	-	-	6	3'697	0.1%		
07.05 Systèmes aéronautiques	187'336	186'747	186'462	-	-	-	-	405'785	-	26	2'855	408'666	5.6%		
08.00 Biens et services de sport et de détente	4'968	5'527	4'654	-	-	-	19	5'436	72	-	0	5'527	0.1%		
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	32'202	35'416	37'856	337	116	177	40	1'460	36'089	132	5'746	44'096	0.6%		
09.02 Documents de sécurité	9'084	10'793	15'090	-	-	69	573	12	39'923	-	361	40'938	0.6%		
10.00 Bureautique	15'101	12'114	10'620	161	0	1	-	195	10'631	11	10	11'009	0.2%		
11.00 Appareils d'impression	7'924	8'119	8'606	10	64	-	8	2	8'370	1	2	8'456	0.1%		
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	30'078	31'491	26'463	2	70	15	0	4'988	17'808	117	8	23'009	0.3%		
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	10'652	10'377	9'105	3	113	8	1	781	9'637	51	2	10'595	0.1%		
14.01 Services postaux	29'104	27'860	26'983	308	1'919	3'936	2'368	1'856	15'490	882	915	27'675	0.4%		
14.02 Services de courrier	1'114	1'234	1'402	0	1'650	-	42	156	-	71	0	1'919	0.0%		
15.01 Matériel informatique	75'675	86'059	89'509	802	5'961	1'962	7'195	32'962	57'682	2'824	39	109'426	1.5%		
15.02 Logiciels et licences	85'764	59'931	115'145	921	3'76	1'932	3'298	4'322	129'773	2'760	1'654	145'036	2.0%		
15.03 Télécommunication	60'407	50'936	31'403	68	754	431	451	496	25'321	82	1'048	28'650	0.4%		
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	89'580	129'166	54'464	154	51	570	2'503	3'252	20'487	1'127	3'537	31'682	0.4%		
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	386'698	283'870	272'245	-	-	-	-	208'241	12	-	123	208'375	2.9%		
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	144'963	231'732	159'211	-	-	-	-	97'260	4'487	-	-	101'748	1.4%		
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	30'782	48'082	80'396	-	-	-	-	34'177	-	-	-	34'177	0.5%		
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	25'963	14'878	57'097	-	-	-	-	49'978	-	-	-	49'978	0.7%		
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	4'909	3'416	3'476	-	6	1'855	4	333	567	-	102	2'865	0.0%		
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	48'241	60'755	51'816	-	-	-	-	175'205	-	-	-	175'205	2.4%		
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	84'301	96'191	102'083	2'094	4'262	16'756	1'836	19'330	3'992	18'676	40'391	107'336	1.5%		
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	312'914	482'470	492'858	25'817	11'524	37'468	62'380	134'910	243'257	31'977	36'157	583'490	8.0%		
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	35'245	32'601	32'619	1'656	1'833	7'837	1'483	18'074	3'358	1'442	2'270	37'952	0.5%		
18.04 Travail d'information	24'534	44'174	58'496	44	3'134	17'868	77	521	398	526	4'484	27'051	0.4%		
18.05 Services linguistiques et de traduction	21'937	14'361	17'001	750	896	4'239	1'483	1'968	1'925	1'093	2'749	15'103	0.2%		
18.06 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	30'015	37'647	35'415	189	174	149	1'127	11'467	4'781	311	441	18'639	0.3%		
18.07 Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC	23'422	19'792	32'752	174	313	29'295	10'298	2'711	3'571	209	354	46'923	0.6%		
18.08 Conseil dans le domaine politique	7'978	8'951	5'786	18	1'227	217	76	-	-	414	2'013	3'965	0.1%		
18.09 Recherche, recherche sur mandat	52'199	46'691	44'459	-	348	7'851	311	21'191	38	1'331	9'450	40'520	0.6%		
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	23'453	31'559	34'723	85	1'284	4'532	894	648	1'832	8'405	13'765	31'445	0.4%		
18.11 Formation et perfectionnement	38'878	31'130	36'195	486	2'064	1'841	1'168	12'685	8'635	7'472	2'901	37'251	0.5%		
18.12 Services divers de l'administration publique	203'050	281'015	335'837	5'359	9'694	34'528	171'814	35'295	12'888	8'906	32'576	311'061	4.3%		
18.13 Mise en œuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale	150'735	137'398	143'302	-	107'844	-	165	-	-	28'931	-	136'940	1.9%		
19.01 Constructions civiles, honoraires	46'422	42'048	39'685	11	332	-	-	-	36'444	14	-	36'802	0.5%		
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	186'739	166'168	176'177	-	3'036	-	-	1	163'492	35	196	166'760	2.3%		
19.03 Zivile Bauten, Miete	28	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0.0%		
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	166'930	192'383	190'122	23	268	415	73'970	3	114'996	744	294	190'712	2.6%		
20.01 Constructions militaires, honoraires	69'005	96'488	94'357	-	-	-	-	87'584	-	-	-	87'584	1.2%		
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	400'318	420'747	361'220	-	-	-	-	398'513	-	-	-	398'513	5.5%		
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	93'028	81'970	67'106	-	-	-	-	48'761	-	-	-	48'761	0.7%		
21.01 Construction des routes nationales, honoraires ¹⁾	1'875	1'079	1'650	-	-	-	-	-	-	-	43'734	43'734	0.6%		
21.02 Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise) ¹⁾	1'595'879	1'646'162	1'818'179	-	-	-	-	-	-	-	1'526'267	1'526'267	21.0%		
21.03 TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	11'129	13'426	13'520	-	-	-	-	-	-	-	13'994	13'994	0.2%		
21.04 Construction des routes nationales, exploitation et entretien	52'485	50'963	52'152	-	-	-	-	-	-	-	29'355	29'355	0.4%		
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	38'423	48'710	46'509	1'088	4'397	4'072	12'504	13'171	8'907	3'008	2'269	49'417	0.7%		
Total	6'108'595	7'161'713	7'089'965	42'420	183'715	194'551	386'659	3'543'776	1'003'643	138'129	1'787'365	7'280'259	100.0%		

1) Pour des raisons techniques, les paiements qui ont été déclenchés depuis l'ancien système TDcost sont classés dans la catégorie 21.02 «Construction de routes nationales, prestations de construction». Certains de ces paiements se rapportent toutefois à la catégorie 21.01 «Construction des routes nationales, honoraires».

8.4.4 Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions

Volume des contrats en 1'000 CHF

Catégorie d'acquisitions	2019			2020			2021			2022				Total	Part
	Total	Total	Total	Pari, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC				
01.00 Dénrées alimentaires et boisson	7643	5960	10'126	-	20	250	1	9721	91	153	39	10'276	0.1%		
02.01 Textiles	5747	13417	15970	-	96	-	64	28'372	77	19	-	28'628	0.2%		
02.02 Vêtements	45790	166'192	151'611	-	94	6	369	83'426	2'464	54	138	86'552	0.6%		
03.01 Combustibles	57493	79'264	48'094	-	42	-	122	74'256	17	1	-	74'438	0.5%		
03.02 Produits chimiques	8763	16'311	9'205	-	58	1'128	9	6'758	50	1'597	-	9'600	0.1%		
04.01 Armes, munitions, explosifs	195'009	339'171	224'827	-	-	-	87	255'026	179	-	-	255'292	1.7%		
04.02 Machines et appareils	310'637	203'119	152'474	-	568	1'652	363	104'836	2'642	2'748	2'528	115'338	0.8%		
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	16'850	375'062	619'402	-	479	991	27	859'482	1'127	4'027	-	866'133	5.9%		
06.01 Services de transport de biens et de marchandises	6'182	247'759	105'29	12	10'314	323	3	4'532	644	-	8	15'835	0.1%		
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.	10'721	18'633	12'506	-	1'561	433	36	6'160	127	109	342	8'767	0.1%		
07.01 Véhicules	220'479	859'996	198'209	-	536	-	201	538'107	16'236	212	665	555'957	3.8%		
07.02 Groupes électrogènes	12'357	247'86	117'97	-	261	-	-	42'229	-	4	-	42'494	0.3%		
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	518	919	754	-	-	-	-	600	1	489	29	1'119	0.0%		
07.04 Locomotives et matériel roulant	5'294	416	7'564	-	-	-	-	708	-	-	-	708	0.0%		
07.05 Systèmes aéronautiques	149'969	86'131	158'485	-	-	-	-	7'109'852	-	25	232	7'110'109	48.1%		
08.00 Biens et services de sport et de détente	5'341	4'139	4'657	-	-	-	18	6'355	42	-	-	6'415	0.0%		
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	36'674	347'29	47'825	197	437	97	-	2'674	36'442	214	2'971	43'031	0.3%		
09.02 Documents de sécurité	10'534	8'707	16'127	-	-	-	-	12	47'568	-	-	47'581	0.3%		
10.00 Bureautique	14'648	11'963	10'811	20	35	3	-	164	10'918	28	-	11'169	0.1%		
11.00 Appareils d'impression	10'286	11'246	11'496	-	158	-	-	2	11'336	1	-	11'496	0.1%		
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	29'727	44'951	27'421	-	302	5	-	5'424	18'291	60	6	24'088	0.2%		
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	11'043	10'033	94'19	16	7	2	-	2'319	9'698	42	-	12'083	0.1%		
14.01 Services postaux	24'238	238'117	17'554	-	5	20	3'144	84	10'021	3	69	13'347	0.1%		
14.02 Services de courrier	-	-	171	-	4'654	-	-	290	12'223	-	2	6'170	0.0%		
15.01 Matériel informatique	69'902	69'084	76'939	316	6'020	2'468	9'725	37'882	43'111	2'456	26	102'003	0.7%		
15.02 Logiciels et licences	72'735	56'051	201'423	1'248	524	1'805	3'304	9'641	80'847	2'324	2'249	101'943	0.7%		
15.03 Télécommunication	22'599	11'918	20'332	-	939	7	601	219	4'907	32	16	6'721	0.0%		
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	41'214	304'406	13'692	-	28	74	487	10'141	929	121	180	11'959	0.1%		
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	470'942	214'601	244'689	-	-	-	-	164'942	-	-	-	164'942	1.1%		
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	158'569	422'223	114'322	-	-	-	-	27'229	12'153	-	-	39'382	0.3%		
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	33'328	44'931	120'753	-	-	-	22	34'029	-	-	-	34'051	0.2%		
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	29'929	8'230	108'530	-	-	-	-	20'791	-	-	-	20'791	0.1%		
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	2'442	7'085	2'370	-	113	1'359	0	294	732	-	54	2'552	0.0%		
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	59'506	106'861	71'236	-	-	-	-	186'906	-	-	-	186'906	1.3%		
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	92'461	110'580	149'009	5'398	6'397	20'092	18'75	21'447	3'157	74'822	39'726	172'914	1.2%		
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	558'233	633'139	713'143	21'401	12'628	52'639	109'737	83'531	286'877	42'083	46'285	655'181	4.4%		
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	24'514	31'657	35'484	665	2'413	6'197	12'84	15'827	2'067	2'479	5'405	36'337	0.2%		
18.04 Travail d'information	12'511	59'331	48'630	-	2'558	14'742	15	387	282	13	72'66	25'263	0.2%		
18.05 Services linguistiques et de traduction	12'194	31'891	9'668	554	893	4'015	898	10'46	10'46	2'727	799	13'218	0.1%		
18.06 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	30'350	47'846	28'870	184	160	235	1'852	11'954	5'411	1'126	54	20'576	0.1%		
18.07 Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC	15'121	7'497	11'954	178	127	905'7	270	1'353	3'424	383	680	15'471	0.1%		
18.08 Conseil dans le domaine politique	10'065	5'299	3'818	30	1'665	198	45	-	-	48	1'125	3'112	0.0%		
18.09 Recherche, recherche sur mandat	39'605	39'818	42'438	-	309	8'025	175	23'600	-	956	5'795	38'960	0.3%		
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	32'592	41'300	33'831	169	1'532	3'011	1'006	690	375	6'498	17'566	30'847	0.2%		
18.11 Formation et perfectionnement	22'907	60'748	35'615	734	1'768	1'680	474	4'622	9'113	1'291	20'58	21'741	0.1%		
18.12 Services divers de l'administration publique	221'681	568'323	157'545	777	17'236	23'172	48'061	54'554	12'923	8'572	36'708	202'003	1.4%		
18.13 Mise en oeuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale	189'614	148'449	117'329	-	120'667	-	162	-	-	19'250	-	140'079	0.9%		
19.01 Constructions civiles, honoraires	45'957	43'906	40'753	-	126	-	-	-	49'119	-	-	49'245	0.3%		
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	123'635	248'785	120'206	-	5'995	-	-	-	206'939	1	539	213'474	1.4%		
19.03 Constructions civiles, locations	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	164'821	738'256	125'179	-	3'655	65	-	-	118'225	2'048	-	123'993	0.8%		
20.01 Constructions militaires, honoraires	87'468	101'295	69'569	-	-	-	-	96'543	-	-	-	96'543	0.7%		
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	370'628	356'309	465'619	-	-	-	-	389'444	-	-	-	389'444	2.6%		
20.03 Militärische Bauten, Miete	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	58'977	637'58	44'152	-	-	-	-	27'357	-	-	-	27'357	0.2%		
21.01 Construction des routes nationales, honoraires	732	5'227	1'343	-	-	-	-	-	-	-	422'222	422'222	2.9%		
21.02 Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'003'711	2'003'711	13.5%		
21.03 TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	217'34	361'15	7'958	-	-	-	-	-	-	-	12'896	12'896	0.1%		
21.04 Construction des routes nationales, exploitation et entretien	808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'599	4'599	0.0%		
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	17'940	19'949	22'680	-	1'807	1'514	246	7'050	7'480	1'321	96	19'513	0.1%		
# Pas attribué ¹⁾	26	33	0	-	-	-	-	23	-	-	-	23	0.0%		
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	48'008	96'007	31'909	237	25	351	4875	-	21'156	3'089	447	301'719	0.2%		
Total adm. féd.	4'359'722	7'318'930	5'068'024	32'135	207'212	155'615	189'847	10'374'664	1'038'244	181'428	2'617'528	14'796'674	100.0%		

1) Les données figurent dans le système, mais elles n'avaient pas encore été attribuées à une catégorie au moment de l'évaluation en raison de la complexité technique de cette dernière.

8.5 Procédure d'acquisition

8.5.1 Volume des adjudications dépassant le seuil OMC: par procédure d'adjudication

Adjudications en dessus de la valeur seuil OMC	2019	2020	2021	2022	Part 2022	2019	2020	2021	2022	Part 2022
Total adm. féd.	1'231	1'321	1'122	1'042	100%	8'627.11	8'105.11	7'135.87	14'927.69	100%
Procédure ouverte	623	639	631	582	56%	4'623.00	3'758.69	3'269.92	3'796.60	25%
Procédure sélective	27	23	25	24	2%	1'108.91	112.81	1'345.42	566.35	4%
Procédure sur invitation ¹⁾	34	49	50	27	3%	679.90	310.32	395.97	8'273.32	55%
Procédure de gré à gré	547	610	416	409	39%	2'215.30	3'923.29	2'124.57	2'291.41	15%
Parl, CF, ChF	4	5	4	4	100%	19.74	20.30	5.92	5.30	100%
Procédure ouverte	1	1	1	2	50%	1.02	11.88	4.50	2.39	45%
Procédure sélective	-	1	-	-	-	-	0.93	-	-	-
Procédure de gré à gré	3	3	3	2	50%	18.72	7.49	1.42	2.91	55%
DFAE	108	104	68	81	100%	191.01	168.16	137.00	150.72	100%
Procédure ouverte	23	25	25	39	48%	51.98	47.34	64.86	78.90	52%
Procédure sélective	1	4	2	4	5%	2.68	12.74	9.17	14.58	10%
Procédure de gré à gré	84	75	41	38	47%	136.35	108.07	62.97	57.25	38%
DFI	29	32	35	35	100%	59.41	46.63	75.68	67.49	100%
Procédure ouverte	18	8	12	13	37%	43.84	30.25	14.48	43.06	64%
Procédure de gré à gré	11	24	23	22	63%	15.57	16.38	61.19	24.43	36%
DFJP	7	6	14	2	100%	1'034.63	6.20	56.95	4.41	100%
Procédure ouverte	3	2	9	-	-	951.55	1.36	46.14	-	-
Procédure de gré à gré	4	4	5	2	100%	83.08	4.84	10.81	4.41	100%
DDPS	452	513	322	277	100%	3'687.13	3'932.87	3'589.23	10'315.13	100%
Procédure ouverte	154	151	119	86	31%	764.02	495.10	529.01	461.04	4%
Procédure sélective	12	9	12	10	4%	781.17	54.76	1'301.49	74.13	1%
Procédure sur invitation	34	49	50	27	10%	679.90	310.32	395.97	8'273.32	80%
Procédure de gré à gré	252	304	141	154	56%	1'462.04	3'072.70	1'362.76	1'506.64	15%
DFE	176	221	215	214	100%	1'885.10	2'113.99	1'373.62	1'941.69	100%
Procédure ouverte	110	132	111	120	56%	1'222.62	1'485.12	916.15	953.20	49%
Procédure sélective	11	7	6	8	4%	317.59	24.42	17.69	443.26	23%
Procédure de gré à gré	55	82	98	86	40%	344.90	604.45	439.77	545.23	28%
DEFR	28	17	19	15	100%	103.08	107.38	53.08	44.61	100%
Procédure ouverte	19	11	13	14	93%	87.85	97.17	38.28	42.39	95%
Procédure de gré à gré	9	6	6	1	7%	15.23	10.21	14.80	2.22	5%
DETEC	427	423	445	414	100%	1'647.01	1'709.58	1'844.40	2'398.33	100%
Procédure ouverte	295	309	341	308	74%	1'500.13	1'590.46	1'656.49	2'215.61	92%
Procédure sélective	3	2	5	2	0%	7.47	19.98	17.07	34.39	1%
Procédure de gré à gré	129	112	99	104	25%	139.41	99.15	170.84	148.32	6%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité

Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2019			2020			2021			2022		
	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
Total adm. féd.												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	508	547	93%	607	610	100%	416	416	100%	409	409	100.0%
Réflexions économiques documentées ?	518	547	95%	608	610	100%	414	416	100%	408	409	99.8%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	539	547	99%	609	610	100%	412	416	99%	405	409	99.0%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	540	547	99%	608	610	100%	411	416	99%	407	409	99.5%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	228	547	42%	230	610	38%	273	416	66%	274	409	67.0%
Parl, CF, ChF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	3	3	100%	3	3	100%	3	3	100%	2	2	100%
Réflexions économiques documentées ?	2	3	67%	3	3	100%	2	3	67%	1	2	50%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	3	3	100%	3	3	100%	3	3	100%	2	2	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	2	3	67%	3	3	100%	-	3	0%	1	2	50%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	3	100%	1	3	33%	3	3	100%	2	2	100%
DFAE												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%
Réflexions économiques documentées ?	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	84	4%	2	75	3%	4	41	10%	2	38	5%
DFI												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	11	11	100%	22	24	92%	23	23	100%	22	22	100%
Réflexions économiques documentées ?	10	11	91%	22	24	92%	23	23	100%	22	22	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	11	11	100%	24	24	100%	22	23	96%	22	22	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	11	11	100%	24	24	100%	23	23	100%	21	22	95%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	8	11	73%	9	24	38%	14	23	61%	17	22	77%

1) Avant la révision du droit des marchés publics, seule une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré. Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent désormais être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

Part de réponses positives au sujet des adjudications en dessus de la valeur seuil OMC	2019			2020			2021			2022		
	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
DFJP												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%
Réflexions économiques documentées ?	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	2	4	50%	2	4	50%	5	5	100%	2	2	100%
DDPS												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	213	252	85%	304	304	100%	141	141	100%	154	154	100%
Réflexions économiques documentées ?	225	252	89%	304	304	100%	140	141	99%	154	154	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	246	252	98%	303	304	100%	140	141	99%	150	154	97%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	247	252	98%	303	304	100%	140	141	99%	154	154	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	34	252	13%	35	304	12%	52	141	37%	65	154	42%
DFF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	55	55	100%	81	82	99%	98	98	100%	86	86	100%
Réflexions économiques documentées ?	55	55	100%	82	82	100%	98	98	100%	86	86	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	55	55	100%	82	82	100%	97	98	99%	86	86	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	55	55	100%	81	82	99%	98	98	100%	86	86	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	51	55	93%	74	82	90%	96	98	98%	85	86	99%
DEFR												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	9	9	100%	6	6	100%	6	6	100%	1	1	100%
Réflexions économiques documentées ?	9	9	100%	6	6	100%	6	6	100%	1	1	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	9	9	100%	6	6	100%	5	6	83%	1	1	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	9	9	100%	6	6	100%	5	6	83%	1	1	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	9	33%	3	6	50%	3	6	50%	1	1	100%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, seule une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré. Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent désormais être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

8.5.3 Contrats de la GCo par procédures d'acquisition

Volume des contrats en 1'000 CHF et en %

Procédure d'adjudication	2019		2020		2021		2022	
	Volume des contrats	Part						
Total adm. féd.	4'359'722	100%	7'318'930	100%	5'068'024	100%	14'796'674	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle (ouverte, sélective, invitation ¹⁾)	2'094'950	48%	3'574'223	49%	2'265'562	45%	11'256'463	76%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	1'209'932	28%	2'649'564	36%	1'873'085	37%	2'320'876	16%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle (invitation, dans de rares cas ouverte ou sélective)	300'634	7%	303'027	4%	204'846	4%	293'094	2%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	754'205	17%	792'115	11%	724'530	14%	926'242	6%
Parl, CF, ChF	25'586	100%	58'522	100%	36'169	100%	32'135	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	11'340	44%	29'191	50%	25'866	72%	20'713	64%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	8'138	32%	20'727	35%	4'659	13%	4'558	14%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	866	3%	1'457	2%	1'070	3%	571	2%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	5'243	20%	7'147	12%	4'575	13%	6'294	20%
DFAE	232'910	100%	204'939	100%	182'623	100%	207'212	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	70'785	30%	62'032	30%	70'040	38%	102'317	49%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	100'171	43%	89'372	44%	59'861	33%	53'737	26%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	19'365	8%	15'657	8%	12'336	7%	11'580	6%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	42'589	18%	37'878	18%	40'386	22%	39'577	19%
DFI	152'901	100%	198'817	100%	176'690	100%	155'615	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	65'909	43%	73'353	37%	59'768	34%	63'271	41%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	34'411	23%	64'640	33%	60'823	34%	39'572	25%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	15'850	10%	14'622	7%	11'770	7%	12'009	8%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	36'731	24%	46'202	23%	44'329	25%	40'763	26%
DFJP	231'444	100%	1'083'968	100%	105'638	100%	189'847	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	114'699	50%	1'007'597	93%	79'767	76%	150'255	79%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	92'265	40%	57'988	5%	10'280	10%	22'018	12%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	3'909	2%	3'659	0%	2'175	2%	1'570	1%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	20'571	9%	14'725	1%	13'416	13%	16'003	8%
DDPS	2'455'404	100%	3'867'359	100%	3'164'226	100%	10'374'664	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	1'145'232	47%	1'306'154	34%	1'278'926	40%	7'957'693	77%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	748'604	30%	1'960'819	51%	1'419'795	45%	1'895'224	18%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	173'301	7%	183'625	5%	105'529	3%	134'505	1%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	388'267	16%	416'761	11%	359'977	11%	387'243	4%
DFF	924'359	100%	1'435'585	100%	1'005'073	100%	1'038'244	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	522'570	57%	782'498	55%	498'468	50%	546'484	53%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	165'197	18%	409'065	28%	270'955	27%	216'985	21%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	65'063	7%	61'433	4%	55'459	6%	80'813	8%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	171'530	19%	182'590	13%	180'191	18%	193'962	19%
DEFR	158'475	100%	229'914	100%	172'800	100%	181'428	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	71'982	45%	162'966	71%	101'725	59%	135'803	75%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	39'949	25%	20'123	9%	29'043	17%	4'249	2%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	9'791	6%	8'910	4%	7'045	4%	6'856	4%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	36'753	23%	37'915	16%	34'988	20%	34'520	19%
DETEC	178'642	100%	239'826	100%	224'806	100%	2'617'528	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	92'434	52%	150'433	63%	151'004	67%	2'279'927	87%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	21'198	12%	26'831	11%	17'669	8%	84'532	3%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	12'488	7%	13'664	6%	9'464	4%	45'190	2%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	52'522	29%	48'898	20%	46'669	21%	207'879	8%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.4 Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré

Justification des procédures de gré à gré	2019		2020		2021		2022	
	Volume des contrats	Part						
Total adm. féd.	1'964'138	100.0%	3'441'679	100.0%	2'597'615	100.0%	3'247'117	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	101'424	5.2%	15'309	0.4%	18'207	0.7%	61'335	1.9%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	3'041	0.2%	2'001	0.1%	2'176	0.1%	1'913	0.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	521'491	26.6%	1'493'641	43.4%	556'551	21.4%	572'434	17.6%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	21'205	1.1%	75'247	2.2%	25'120	1.0%	51'098	1.6%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	527'174	26.8%	536'642	15.6%	522'342	20.1%	740'105	22.8%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	16'023	0.8%	17'967	0.5%	21'397	0.8%	20'989	0.6%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	97	0.0%	49'834	1.4%	787	0.0%	37'523	1.2%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	11'369	0.6%	132	0.0%	7'424	0.3%	161	0.0%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	4'455	0.2%	7'889	0.2%	4'535	0.2%	29'057	0.9%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	5'614	0.2%	26'702	0.8%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	644'266	32.8%	682'200	19.8%	644'903	24.8%	812'973	25.0%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	113'165	5.8%	560'412	16.3%	788'552	30.4%	892'830	27.5%
Autres raisons	149	0.0%	175	0.0%	-	-	-	-
Pas attribué	278	0.0%	229	0.0%	7	0.0%	-	-

1) Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3). Ces cas sont désormais exclus du champ d'application de la loi et de l'ordonnance.

	⇒ Exceptions selon l'aLMP ⇒ Exceptions selon la LMP		Total
	3ème chapitre OMP	Non soumis	
Total adm. féd. 2022	892'830	151'348	1'044'178
Institutions sociales (aLMP 3.1 a, LMP 10.1 e)	2'785	3'373	6'157
Programmes d'aide (aLMP 3.1 b, LMP 10.1 h1)	-	9'293	9'293
Accords internationaux (aLMP 3.1 c, LMP 10.1 h2)	1'123	11'722	12'845
Organisations internationales (aLMP 3.1 d, LMP 10.1 h3)	47	2'370	2'418
Armes, munitions, matériel de guerre (aLMP 3.1 e)	9'448	-	9'448
Coopération internationale (LMP 10.1 h4)	-	215	215
Sécurité, ordre public (aLMP 3.2 a, LMP 10.4 a)	55'810	72'683	128'493
Protection de la santé et de la vie (aOMP 3.2 b, OMP 10.4 b)	823'617	51'143	874'760
Protection de la propriété intellectuelle (aLMP 3.2 c, OMP 10.4 c)	-	548	548

Ni le présent rapport, ni la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs, ni le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux ne tiennent compte des marchés pour lesquels la loi ne s'applique pas en vertu de l'art. 10 LMP (soit un volume de contrats de 151 millions de francs). Les contrats qui se réfèrent à des exceptions inscrites à l'art. 10 LMP peuvent être saisis dans le système GCo (désormais sous le champ d'application «Non soumis à la LMP»), pour autant qu'aucune métadonnée confidentielle ne soit concernée. L'adjudicateur est tenu d'établir une documentation sur les adjudications énoncées à l'art. 10, al. 1, let. h, LMP.

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

Volume des contrats en 1'000 CHF et en %		2019		2020		2021		2022	
Justification des procédures de gré à gré		Volume des contrats	Part						
Parl, CF, ChF		13'381	100.0%	27'874	100.0%	9'234	100.0%	10'852	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)		2'113	15.8%	2'253	8.1%	258	2.8%	2'059	19.0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)		5'933	44.3%	11'704	42.0%	4'401	47.7%	2'729	25.1%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)		-	-	6'785	24.3%	-	-	12	0.1%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d		969	7.2%	-	-	75	0.8%	274	2.5%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)		-	-	-	-	212	2.3%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)		4'124	30.8%	7'097	25.5%	4'287	46.4%	5'778	53.2%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾		-	-	35	0.1%	-	-	-	-
Pas attribué		241	1.8%	-	-	-	-	-	-
DFAE		142'760	100.0%	127'250	100.0%	100'247	100.0%	93'315	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)		267	0.2%	562	0.4%	331	0.3%	1'519	1.6%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)		5	0.0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)		10'709	7.5%	3'785	3.0%	9'016	9.0%	5'326	5.7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)		915	0.6%	1'045	0.8%	4'266	4.3%	2'978	3.2%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d		66'794	46.8%	41'744	32.8%	45'593	45.5%	45'475	48.7%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)		26	0.0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)		246	0.2%	88	0.1%	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)		38'973	27.3%	34'548	27.1%	37'976	37.9%	38'016	40.7%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾		24'664	17.3%	45'429	35.7%	3'065	3.1%	-	-
Autres raisons		149	0.1%	49	0.0%	-	-	-	-
Pas attribué		11	0.0%	-	-	-	-	-	-
DFI		71'142	100.0%	110'842	100.0%	105'152	100.0%	80'336	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)		1'281	1.8%	2'162	2.0%	2'018	1.9%	1'667	2.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)		30'260	42.5%	28'601	25.8%	43'249	41.1%	28'951	36.0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)		7	0.0%	39'426	35.6%	1'883	1.8%	187	0.2%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d		231	0.3%	720	0.6%	20'982	20.0%	12'413	15.5%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)		-	-	-	-	323	0.3%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)		33'105	46.5%	38'358	34.6%	35'038	33.3%	36'485	45.4%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾		6'259	8.8%	1'449	1.3%	1'660	1.6%	634	0.8%
Autres raisons		-	-	126	0.1%	-	-	-	-
DFJP		112'836	100.0%	72'713	100.0%	23'696	100.0%	38'022	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)		81'770	72.5%	130	0.2%	666	2.8%	801	2.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)		12'662	11.2%	56'588	77.8%	7'124	30.1%	7'812	20.5%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)		-	-	-	-	534	2.3%	13'779	36.2%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d		779	0.7%	1'154	1.6%	3'251	13.7%	1'364	3.6%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)		-	-	1	0.0%	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)		16'766	14.9%	12'912	17.8%	12'122	51.2%	14'265	37.5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾		858	0.8%	1'927	2.7%	-	-	-	-

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

DDPS	1'136'871	100.0%	2'377'580	100.0%	1'779'771	100.0%	2'282'467	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	1'684	0.1%	323	0.0%	1'969	0.1%	40'038	1.8%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	2'870	0.3%	1'999	0.1%	2'173	0.1%	1'901	0.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	264'611	23.3%	967'784	40.7%	214'060	12.0%	269'027	11.8%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	19'345	1.7%	17'329	0.7%	12'828	0.7%	9'320	0.4%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	425'831	37.5%	474'003	19.9%	423'615	23.8%	643'821	28.2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	15'809	1.4%	16'734	0.7%	20'677	1.2%	20'989	0.9%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	70	0.0%	49'834	2.1%	786	0.0%	37'523	1.6%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	11'369	1.0%	-	-	7'404	0.4%	161	0.0%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	230	0.0%	1'045	0.0%	3'962	0.2%	9'175	0.4%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	5'504	0.3%	26'702	1.2%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	317'774	28.0%	351'295	14.8%	320'589	18.0%	339'060	14.9%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	77'278	6.8%	497'021	20.9%	766'203	43.1%	884'751	38.8%
Pas attribué	-	-	211	0.0%	-	-	-	-
DFF	336'727	100.0%	591'654	100.0%	451'146	100.0%	410'947	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	14'051	4.2%	9'429	1.6%	756	0.2%	6'805	1.7%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	-	-	-	-	3	0.0%	12	0.0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	139'209	41.3%	390'029	65.9%	243'710	54.0%	171'495	41.7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	410	0.1%	9'164	1.5%	4'678	1.0%	5'235	1.3%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	25'983	7.7%	12'845	2.2%	24'717	5.5%	25'483	6.2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	71	0.0%	-	-	155	0.0%	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	3'979	1.2%	6'756	1.1%	573	0.1%	19'882	4.8%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	103	0.0%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	152'405	45.3%	160'908	27.2%	159'136	35.3%	174'739	42.5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	594	0.2%	2'505	0.4%	17'308	3.8%	7'297	1.8%
Pas attribué	26	0.0%	18	0.0%	7	0.0%	-	-
DEFR	76'701	100.0%	58'038	100.0%	64'030	100.0%	38'769	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	-	-	65	0.1%	11'638	18.2%	537	1.4%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	36'166	47.2%	9'805	16.9%	16'574	25.9%	3'060	7.9%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	1'241	2.1%	931	1.5%	708	1.8%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	4'119	5.4%	5'272	9.1%	1'344	2.1%	1'992	5.1%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	7	0.0%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	34'975	45.6%	34'080	58.7%	33'536	52.4%	32'472	83.8%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	1'440	1.9%	7'575	13.1%	-	-	-	-
DETEC	73'720	100.0%	75'729	100.0%	64'339	100.0%	292'411	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	259	0.4%	385	0.5%	571	0.9%	7'907	2.7%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	165	0.2%	1	0.0%	-	-	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	21'941	29.8%	25'346	33.5%	18'417	28.6%	84'034	28.7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	528	0.7%	257	0.3%	-	-	18'880	6.5%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	2'467	3.3%	903	1.2%	2'763	4.3%	9'284	3.2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	143	0.2%	1'232	1.6%	30	0.0%	-	-
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	-	-	1	0.0%	-	-
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	-	-	132	0.2%	20	0.0%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	46'145	62.6%	43'002	56.8%	42'221	65.6%	172'158	58.9%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	2'072	2.8%	4'470	5.9%	316	0.5%	149	0.1%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

8.6 Analyse portant sur les fournisseurs

8.6.1 Paiements pour des acquisitions: les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Construction

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF
487914293 Implenia Schweiz AG	ZH	CH	127'900
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	120'003
486476992 Implenia Schweiz AG Bauunternehmung	AG	CH	54'468
480493014 csc costruzioni sa	TI	CH	50'828
482531290 Marti Gesamtleistungen AG	BE	CH	44'090
autres fournisseurs			2'131'200
Total			2'528'490

Biens

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF
001957737 U.S. Department of Defense	#	US	253'643
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	114'487
482386989 SwissP Defence AG	BE	CH	73'127
481777261 Safran Vectronix AG	SG	CH	56'978
480432612 RUAG AG	LU	CH	56'939
autres fournisseurs			1'768'107
Total			2'323'282

TIC

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	123'842
481666931 SAP (Schweiz) AG	BE	CH	45'082
483248357 Atos AG	ZH	CH	41'980
532269094 ELBIT SYSTEMS C4I AND CYBER LTD	#	IL	36'338
480745764 BUSINESS IT AG	BS	CH	33'521
autres fournisseurs			1'044'432
Total			1'325'194

Services (TIC et conseil excl.)

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF
480432873 Thales Simulation & Training AG	BE	CH	42'032
487858045 ORS SERVICE AG	ZH	CH	39'869
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	36'951
480796713 Swisscontact, Schweiz. Stiftung für techn. Entwicklungszusammenarbeit	ZH	CH	31'485
486604494 Post CH AG	BE	CH	24'532
autres fournisseurs			747'725
Total			922'595

Conseil

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2022 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF
480071380 Proviande Genossenschaft	BE	CH	6'161
484462296 Deloitte Consulting AG	ZH	CH	3'860
480945877 Eraneos Switzerland AG	ZH	CH	3'672
480256135 TSM Treuhand GmbH	BE	CH	3'273
482724333 Hintermann & Weber AG	BL	CH	3'185
autres fournisseurs			160'547
Total			180'699

8.6.2 Paiements pour des acquisitions: les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1'000 CHF	
001957737	U.S. Department of Defense	#	US	253'895
480014468	Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	129'601
487914293	Implenia Schweiz AG	ZH	CH	127'902
480067800	Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	120'008
480213412	General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	118'985
482386989	SwissP Defence AG	BE	CH	73'127
480432612	RUAG AG	LU	CH	65'696
481777261	Safran Vectronix AG	SG	CH	57'177
480936165	Global IT AG	ZH	CH	55'797
486476992	Implenia Schweiz AG Bauunternehmung	AG	CH	54'468
482134587	swenex - swiss energy exchange Ltd	LU	CH	53'857
480493014	csc costruzioni sa	TI	CH	50'828
480432873	Thales Simulation & Training AG	BE	CH	49'201
480853084	Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	46'876
480480506	RUAG AG	BE	CH	46'874
481666931	SAP (Schweiz) AG	BE	CH	45'276
482531290	Marti Gesamtleistungen AG	BE	CH	44'090
483248357	Atos AG	ZH	CH	44'090
481546609	KIBAG Bauleistungen AG	TG	CH	43'550
487858045	ORS SERVICE AG	ZH	CH	40'175
480405380	Frutiger AG	BE	CH	38'557
392915948	THALES LAS FRANCE SAS	#	FR	38'458
485591726	Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	37'824
482764180	B. Braun Medical AG	LU	CH	37'229
532269094	ELBIT SYSTEMS C4I AND CYBER LTD	#	IL	36'338
480479739	Arge KER450	TI	CH	35'559
483255626	Marti Tunnel AG	BE	CH	34'909
481977148	PORR SUISSE AG	UR	CH	34'799
480745764	BUSINESS IT AG	BS	CH	34'465
480033140	PILATUS Flugzeugwerke AG	NW	CH	33'260
480697783	NOVO Business Consultants AG	BE	CH	32'819
482789724	AdNovum Informatik AG	ZH	CH	32'653
480138163	Anliker AG Bauunternehmung	LU	CH	32'243
480071605	Gemalto AG	AG	CH	32'205
480057413	Mancini & Marti SA	TI	CH	31'654
480796713	Swisscontact, Schweiz. Stiftung für techn. Entwicklungszusammenarbeit	ZH	CH	31'515
480008192	IBM Schweiz AG	ZH	CH	30'025
482312840	Microsoft Schweiz GmbH	ZH	CH	29'946
481935765	TotalEnergies Aviation Suisse SA	GE	CH	29'196
486477040	Implenia Schweiz AG Bauunternehmung	UR	CH	28'835
Résultat des 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé				2'193'960
Total adm. féd. paiements pour des acquisitions 2022				7'280'259

8.6.3 Répartition géographique des fournisseurs

Cantons majoritairement germanophones

Année de paiement	2019	2020	2021	2022
canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	4'545'481	5'207'505	5'396'999	5'438'501
Berne	1'549'222	1'697'416	1'727'591	1'627'609
Zürich	1'493'423	1'478'021	1'658'907	1'693'091
Lucerne	318'890	480'826	455'798	376'779
Bâle-Ville	100'288	237'065	392'595	484'463
Thurgovie	165'942	197'946	184'642	219'916
Argovie	155'088	168'494	185'729	256'406
Zoug	106'022	211'871	182'865	115'540
Saint-Gall	137'536	135'774	165'097	174'682
Grisons	119'292	184'769	80'198	83'184
Soleure	120'375	108'347	97'245	122'638
Nidwald	83'795	58'239	74'529	77'465
Uri	53'900	44'020	52'260	88'713
Bâle-Campagne	48'119	55'933	47'108	42'452
Schwyz	36'032	52'425	43'043	29'205
Schaffhouse	16'645	33'288	16'174	16'283
Glaris	21'179	36'323	9'696	9'965
Obwald	14'492	20'844	15'689	13'220
Appenzell Rhodes-Extérieures	4'323	5'297	6'689	6'209
Appenzell Rhodes-Intérieures	917	607	1'144	682

Pas attribué

Année de paiement	2019	2020	2021	2022
pays	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Pas attribué	142'036	175'298	150'415	150'469

Cantons majoritairement francophones

Année de paiement	2019	2020	2021	2022
canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	615'338	567'394	598'586	518'631
Vaud	153'528	155'468	171'406	167'033
Fribourg	174'987	144'626	152'029	117'420
Genève	134'195	114'090	147'219	111'336
Neuchâtel	98'186	84'623	70'169	74'214
Valais	39'627	43'090	41'122	39'027
Jura	14'814	25'498	16'641	9'602

Tessin

Année de paiement	2019	2020	2021	2022
canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Tessin	246'709	325'129	393'794	346'859

Etranger

Année de paiement	2019	2020	2021	2022
pays	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	559'032	886'386	550'171	825'799
Allemagne	265'976	209'389	194'630	149'805
États-Unis	32'081	68'574	39'815	341'740
Israël	53'280	157'724	63'696	86'435
France	50'076	41'158	103'714	72'513
Suède	19'433	160'670	14'914	35'071
Autriche	20'941	24'618	22'932	28'015
Thaïlande	0	61'786	19	111
Autres pays	117'244	162'468	110'451	112'108

97,9 % des paiements effectués à des fournisseurs de l'administration fédérale ont pu être attribués à un numéro DUNS à la fin 2022. Les 2,1 % restants sont affichés à la rubrique «Pas attribué».

8.7 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2018 à 2021

Paiements pour des acquisitions en 1'000 CHF, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Volume)	Total 2015 - 2018	Total 2016 - 2019	Total 2017 - 2020	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2018 - 2021
Total	3'457'588	3'694'616	3'977'838	112'141	553'745	546'966	548'937	873'006	775'471	425'340	549'143	4'384'748
sans élément frappant	3'148'108	3'406'060	3'671'339	96'106	524'739	488'360	521'393	792'925	751'737	407'667	487'294	4'070'222
avec élément frappant	309'480	288'556	306'499	16'034	29'006	58'605	27'544	80'081	23'734	17'674	61'848	314'526
La relation commerciale est ou sera mise au concours	28'801	40'424	25'780	370	-	18'235	894	3'839	2'223	1'262	809	27'633
La relation commerciale est ou sera terminée	89'338	61'163	52'006	348	3'539	10'057	1'098	17'150	4'284	5'481	5'870	47'827
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	191'341	186'969	228'713	15'317	25'467	30'313	25'551	59'092	17'226	10'931	55'169	239'066
Part sans élément frappant	91.05%	92.19%	92.29%	85.70%	94.76%	89.29%	94.98%	90.83%	96.94%	95.84%	88.74%	92.83%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre)	Total 2015 - 2018	Total 2016 - 2019	Total 2017 - 2020	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2018 - 2021
Total	26'565	26'590	25'966	641	1'617	3'866	1'570	8'263	3'035	2'763	3'969	25'724
sans élément frappant	26'163	26'213	25'542	633	1'594	3'809	1'555	8'165	2'998	2'729	3'852	25'335
avec élément frappant	402	377	424	8	23	57	15	98	37	34	117	389
La relation commerciale est ou sera mise au concours	37	44	33	2	-	8	2	11	7	5	1	36
La relation commerciale est ou sera terminée	115	104	103	1	8	22	3	22	9	12	19	96
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	250	229	288	5	15	27	10	65	21	17	97	257
Part sans élément frappant	98.49%	98.58%	98.37%	98.75%	98.58%	98.53%	99.04%	98.81%	98.78%	98.77%	97.05%	98.49%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre), entrées et sorties	2015 - 2018	2016 - 2019	2017 - 2020	Sorties	Entrées	2018 - 2021
Total	26'565	26'590	25'966			25'724
sans élément frappant	26'163	26'213	25'542			25'335
avec élément frappant	402	377	424	-157	122	389
Part sans élément frappant	98.49%	98.58%	98.37%			98.49%

8.8 Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions

8.8.1 Pondération moyenne des critères d'adjudication

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	
Prix	44%	42%	30%	30%	30%	42%	57%	50%	57%	48%	41%
Qualité (soumissionnaire et produit ou offre)	56%	55%	69%	69%	71%	58%	42%	50%	44%	52%	59%
Durabilité	6%	8%	0%	2%	7%	3%	0%	2%	9%	1%	2%
Innovation	0%	2%	0%	0%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres critères de qualité (par ex. références, assurance-qualité, organisation, délais, etc.)	50%	45%	64%	67%	57%	55%	40%	45%	33%	51%	54%
Plausibilité de l'offre ¹			5%	0%	4%	0%	0%	3%	0%	0%	1%
Fiabilité du prix ¹			0%	0%	0%	0%	2%	0%	2%	0%	1%
Autres (par ex. le plurilinguisme, etc.)	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

¹⁾ Ces deux critères d'adjudication ne sont proposés que dans le questionnaire relatif à l'acquisition de biens.

Lors de concours de projets, des critères d'évaluation non pondérés sont définis:

Des critères d'évaluation ont-ils été définis pour toutes les dimensions de la durabilité? <i>Une option doit être sélectionnée:</i>	Bâtiment: concours de projets				Résultat final
	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	
Oui, pour toutes les dimensions	0	0	2	3	5
Non	2	0	0	0	2
Non pertinent	1	5	7	2	15

8.8.2 Genre de prestation

Genre de prestation	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Part
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
Non standardisée	2	9	13	134	12	18	29	80	24	12	333	90%
Standardisée	3	9	5	5	0	0	1	6	0	8	37	10%

8.8.3 Critères liés à la qualité dans les appels d'offres

Des critères liés à la qualité ont-ils été définis?	Biens		Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			Résultat final	Proportion de «oui» dans les 240 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF		
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>										
oui, dans les critères d'aptitude	1	12	5	53	0	2	22	0	95	40%
oui, dans les spécifications techniques	5	16	3	72	1	1	47	0	145	60%
oui, dans les critères d'adjudication	5	14	7	124	1	3	73	0	227	95%
Non	0	0	0	4	0	0	2	0	6	3%

Les critères liés à la qualité sont relevés uniquement dans les questionnaires dans les domaines du génie civil et des biens.

8.8.4 Prise en compte des critères économiques d'un achat durable

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 341 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
<i>Construction:</i> l'appel d'offres comprenait-il des directives qui influent sur les coûts du cycle de vie de l'ouvrage?* (Nombre de oui)	4	13	5	14	2	2	12	19	8	15	94	28%
<i>Biens:</i> les coûts du cycle de vie (coûts d'exploitation totaux) ont-ils été pris en compte?												
Si oui: quels éléments de coûts ont été pris en compte? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)												
coûts d'acquisition	4	11	5	13	1	2	12	11	7	2	68	20%
coûts d'exploitation	3	10	1	13	2	2	6	9	2	14	62	18%
coûts de maintenance	2	10	1	12	2	2	12	14	4	14	73	21%
coûts d'élimination	0	8	0	12	0	1	6	4	1	3	35	10%
coûts / bénéfices dans l'organisation	0	0	0	1	0	0	6	0	4	2	13	4%
coûts externes (monétaires)	0	1	0	0	0	0	6	0	0	2	9	3%

*sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

8.8.5 Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable

Proportion de «oui» dans les appels d'offres examinés	Biens		Proportion de «oui» dans les 23 appels d'offres examinés	
	armasuisse	OFCL	Résultat final	
Des preuves du respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale) ont-elles été demandées? * (Nombre de oui)	5	18	23	100%
Une indication du pays d'origine des biens a-t-elle été demandée dans l'appel d'offres? (Nombre de oui)	2	13	15	65%
Y a-t-il eu des clarifications supplémentaires sur le respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale)? (Nombre de oui)	1	0	1	4%
Si oui, lesquelles? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)				
consultation de services spécialisés	0	0	0	
audits / inspection sur place	1	0	1	
autres clarifications	0	0	0	

* La question est la suivante: «Quelles preuves du respect des critères sociaux (y compris le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes) le soumissionnaire a-t-il fournies?» Les réponses suivantes sont considérées comme des réponses affirmatives: signature de la déclaration du soumissionnaire de la CA, confirmation signée, la preuve suivante: «champ de texte libre».

Un ou plusieurs soumissionnaires ont-ils été exclus du fait qu'ils ne remplissaient pas les exigences sociales minimales?	Biens		
	armasuisse	OFCL	Résultat final
Une option doit être sélectionnée:			
Oui	1	0	1
Non	4	18	22

8.8.6 Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable

D'autres critères écologiques ont-ils été formulés? (autre ceux inscrits dans les conditions de participation et dans les dispositions légales)	Biens		Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			Résultat final	Proportion de «oui» dans les 240 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF		
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>										
oui, dans les critères d'aptitude*	0	2							-	-
oui, dans les spécifications techniques	1	5	1	10	0	1	25	0	43	18%
oui, dans les critères d'adjudication	0	8	1	22	1	0	15	0	47	20%
Oui, en combinaison avec des spécifications techniques (exigences minimales) et des critères d'adjudication (prestations au-dessus des exigences)*	0	2							-	-
Non / non pertinent	4	8	5	96	0	2	38	0	153	64%

* Ce choix de réponse n'est proposé que dans les questionnaires relatifs à l'acquisition de biens.

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

Quelles preuves du respect des critères écologiques le soumissionnaire a-t-il fournies?	Biens		Résultat final
	armasuisse	OFCL	
<i>plusieurs réponses possibles (aucun champ obligatoire):</i>			
Label environnemental	0	7	7
Autres justificatifs	0	4	4
Aucun justificatif	5	3	8

L'adjudicataire a-t-il mieux rempli les critères écologiques que le deuxième soumissionnaire le mieux classé?	Biens		Résultat final
	armasuisse	OFCL	
<i>Une option doit être sélectionnée:</i>			
Oui	0	5	5
Non	0	4	4
Identique	5	9	14

L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes environnementales?*	Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion dans les 318 appels d'offres examinés
	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
Oui	7	50	8	6	25	56	22	17	191	60%
Non	0	12	1	0	0	4	1	0	18	6%
Non pertinent	3	71	0	0	5	26	1	3	109	34%

*sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

spécifications du contrat (par ex. critères ou description des prestations)?	Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			Résultat final	Proportion de «oui» dans les 217 appels d'offres examinés
	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF		
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>								
Consommation énergétique	0	7	1	0	12	0	20	9%
Protection du climat	0	1	1	0	6	0	8	4%
Consommation de matériaux	3	18	0	0	12	0	33	15%
Consommation d'eau	1	1	1	0	15	0	18	8%
Émission de polluants	1	18	1	0	23	0	43	20%
Durée de vie des produits	0	20	1	0	24	0	45	21%
Recyclage	4	7	1	1	26	0	39	18%
Note environnementale	0	19	1	0	23	0	43	20%
Non pertinent	3	98	0	2	41	0	144	66%

8.8.7 Questions relatives à la promotion de l'innovation

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 370 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
La procédure d'acquisition a-t-elle été conçue pour encourager l'innovation?	0	2	5	17	6	3	7	10	7	3	60	16%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)												
appel d'offres fonctionnel	0	1	3	8	2	0	0	2	2	0	18	5%
Procédure de dialogue	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1%
Procédure de concours	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	4	1%
Mandats d'étude parallèles	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0%
Admission de variantes	0	0	0	1	1	0	0	4	5	2	13	4%
Méthode des 2 enveloppes	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0%
Non pertinent	0	0	1	8	0	2	7	4	0	1	23	6%
<i>Uniquement pour les biens: autre</i>	0	1									1	0%

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 370 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
A-t-on choisi des critères qui favorisent l'innovation? (Nombre de oui)	0	8	6	48	6	2	7	35	14	5	131	35%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)												
Critères d'aptitude	0	1	4	18	1	1	0	0	1	5	31	8%
Spécifications techniques	0	4	2	19	1	0	0	28	7	3	64	17%
Critères d'adjudication	0	5	4	42	6	0	7	12	11	4	91	25%
Description des prestations	0	2	3	20	2	1	6	6	2	3	45	12%

Quel type d'innovation a été encouragé dans le cadre du marché? <i>Plusieurs réponses possibles:</i>	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 370 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
innovation technologique	0	6	4	39	4	1	6	27	9	2	98	26%
innovation sociale	0	1	0	6	3	0	6	2	0	0	18	5%
utilisation efficace des ressources	0	3	6	33	3	0	8	15	17	5	90	24%
innovation technologique	0	0	1	17	1	1	6	6	1	0	33	9%
Non pertinent	5	8	11	92	5	17	22	49	5	15	229	62%
<i>Uniquement pour les biens: autre</i>	0	2									2	1%

L'analyse du marché a-t-elle permis de déterminer s'il existait des solutions innovantes? <i>Une option doit être sélectionnée:</i>	Biens		Proportion dans les 23 appels d'offres examinés	
	armasuisse	OFCL	Résultat final	
Oui	1	5	6	26%
Non	2	4	6	26%
Non pertinent	2	9	11	48%

Dans le domaine de la construction, cette question ne fait pas partie du contrôle.

8.8.8 Questions relatives à la avec les soumissionnaires et les PME.

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 370 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
Des mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	2	13	18	78	7	2	16	60	23	7	226	61%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)												
Division du marché en lots	1	3	5	9	1	2	2	3	0	0	26	7%
Admission des communautés de soumissionnaires	2	3	12	76	7	0	14	57	13	1	185	50%
<i>Uniquement pour la construction</i> : mise en œuvre du projet par des fournisseurs de prestations individuelles			6	11	1	0	0	1	16	6	41	
<i>Uniquement pour les biens</i> : admission de sous-traitants	2	11									13	
<i>Uniquement pour les biens</i> : acceptation des offres partielles	1	0									1	
<i>Uniquement pour les biens</i> : autres mesures	1	2									3	

	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	Proportion de «oui» dans les 370 appels d'offres examinés
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
D'autres mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	2	13	11	78	9	7	15	51	23	11	220	59%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)												
Certaines preuves (extraits de registre, garantie bancaire, etc.) n'ont été demandées qu'à un stade ultérieur de la procédure ou seulement à l'adjudicataire (voir art. 26, al. 3, et art. 27, al. 3, LMP).	0	11	10	74	8	7	15	39	23	11	198	54%
Décision de ne pas exiger de preuve coûteuse (par ex., des certificats payants) ou proposition d'alternatives.	1	3	10	45	6	7	14	27	14	9	136	37%
Décision de ne pas demander d'émolument pour l'obtention des documents d'appel d'offres (cf. art. 35, let. s, LMP).	2	4	11	76	8	7	15	50	23	9	205	55%

Qui a remporté l'adjudication?	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	en pourcentage
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>												
un adjudicataire sans sous-traitants	1	6	13	75	7	16	27	34	14	18	211	46%
un adjudicataire avec des sous-traitants	4	11	4	60	3	1	8	45	9	0	145	32%
une communauté de soumissionnaires	0	0	5	48	1	0	7	27	2	2	92	20%
divers adjudicataires (division en lots)	1	3	2	1	1	1	0	0	0	0	9	2%

Combien d'employés possède le soumissionnaire pris en compte (adjudicataire)?	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				Résultat final	«inconnu» non compris
	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF		
Microentreprise (0-9)	1	0	0	12	3	4	0	2	0	1	23	6%
Petite entreprise (10-49)	2	6	8	42	8	4	17	9	12	8	116	32%
Moyenne entreprise (50-249)	2	6	9	42	1	7	6	31	9	8	121	33%
Grande entreprise (> 249)	0	7	1	39	0	4	6	39	3	3	102	28%
Inconnu	0	0	1	4	0	0	1	5	0	0	11	

Set de reporting: controlling des achats pour l'année 2022 – Adm. féd.

Dans le cas des communautés de travail et d'ingénieurs, la réponse se rapporte à l'entreprise cheffe de file.

8.9 Controlling des mesures

8.9.1 Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente

Mesure	Département	Déclaration au 31 mars 2023 (en %)	Remarques
<p>La transparence doit être garantie pour les achats à partir d'un montant de 50 000 francs, notamment pour les augmentations de plafond des coûts accordées a posteriori.</p> <p>Critères de vérification:</p> <ul style="list-style-type: none">a. l'augmentation du plafond des coûts dépasse 50 000 francs pour un contrat déjà publié (ou une commande déjà publiée);b. un contrat dépassant 50 000 francs n'est saisi ou validé qu'après la publication de la liste;c. un volume supérieur à 50 000 francs est atteint à la suite d'une augmentation de plafond des coûts de plus de 5000 francs.	Tous	100 %	<p>La première publication ultérieure de contrats dont le montant est supérieur à 50 000 francs est parue le 15 septembre 2023. La mesure fédérale a ainsi pu être atteinte.</p> <p>Pour les contrats et les commandes qui ont débuté en 2021, un volume de 577 millions de francs a fait l'objet d'une publication ultérieure:</p> <ul style="list-style-type: none">a. augmentation du plafond des coûts supérieure à 50 000 francs: 420 contrats ou commandes pour un volume de 192 millions de francs;b. saisie ou validation ultérieure: 249 contrats ou commandes pour un volume de 373 millions de francs;c. volume supérieur à 50 000 francs atteint avec l'augmentation du plafond des coûts: 129 contrats ou commandes pour un volume de 13 millions de francs. <p>77 % du volume faisant l'objet d'une publication ultérieure concernent l'OFROU (cercle comptable FORTA, 442 millions de francs). Les avenants dans le domaine de la construction de routes nationales peuvent avoir différentes causes, par exemple des modifications de commandes imprévues ou des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet. Malgré les efforts importants déployés pour améliorer les documents d'appels d'offres, il ne sera pas possible d'éviter les avenants à l'avenir.</p>

8.9.2 Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2018 dans le set de reporting pour l'année 2017 (arrêté du Conseil fédéral du 21 septembre 2018). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2023.

Mesure	Département	Proportion (en %) au 31 mars 2023, avec la référence technique dans le système	Remarques
Améliorer la qualité de la saisie des données dans l'application Gestion des contrats (réduction des paiements effectués pour des acquisitions sans contrat préalable dans le système GCo)	Tous	Valeur 2017 (hors OFROU/Routes nationales): 89,8 % Valeur 2022 (hors OFROU/Routes nationales): 94,0 %	Pour l'ensemble de l'administration fédérale, ce chiffre est actuellement de 80 % (y compris les investissements de l'OFROU/FORTA, cf. annexe 8.1.2). L'objectif de 76 % jusqu'à 2023 est ainsi atteint pour la première fois. Depuis le 1 ^{er} septembre 2022, les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont gérés dans la GCo. En 2023, il en résultera une nouvelle augmentation du rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les commandes GCo.
	SP, CF, ChF	Valeur 2017: 75,4 % Valeur 2022: 86,6 %	Amélioration supérieure à 5 %
Paramètre: dans le système, le rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats GCo adm. féd. progresse d'au moins un point de pourcentage par an pour l'administration fédérale dans son ensemble (71 % en 2017; objectif visé à l'horizon 2023: 76 %)	DFAE	Valeur 2017: 75,9 % Valeur 2022: 83,4 %	Amélioration supérieure à 5 %
	DFI	Valeur 2017: 78,5 % Valeur 2022: 72,0 %	Dans le domaine de la location de services, la lutte contre la pandémie de COVID-19 a entraîné à nouveau une part importante de paiements pour des acquisitions sans référence dans le GCo.
	DFJP	Valeur 2017: 64,1 % Valeur 2022: 76,5 %	Amélioration supérieure à 5 % L'augmentation des demandes d'asile a entraîné une augmentation du nombre de places d'hébergement de la Confédération. Cela a entraîné une augmentation des paiements pour des acquisitions sans référence dans le GCo par rapport à l'année précédente.
	DDPS	Valeur 2017: 94,8 % Valeur 2022: 97,1 %	La valeur dépasse le chiffre de 94,8 % visé au niveau fédéral
	DFF	Valeur 2017: 88,1 % Valeur 2022: 97,4 %	Amélioration supérieure à 5 %. Valeurs depuis 2019 supérieures à la valeur de 94,8 % visée au niveau fédéral
	DEFR	Valeur 2017: 82,9 % Valeur 2022: 92,3 %	Amélioration supérieure à 5 %

DETEC	Valeur 2017 (hors OFROU/Routes nationales): 82,5 % Valeur 2022 (hors OFROU/Routes nationales): 87,1 %	L'Initiative économies d'énergie Hiver a entraîné une augmentation de la part des paiements pour des acquisitions sans référence dans le GCo par rapport à l'année précédente.
-------	--	--

8.10 Mesures

Unités administratives	Mesures
Tous	Là où c'est possible et judicieux, les axes de la stratégie doivent être mis en œuvre non seulement au moment de la conception d'un projet et de la définition des besoins, mais aussi dans la suite de la procédure d'acquisition.

9 Annexe 2: Liste des abréviations

Abréviation	Définition
AC	Assurance-chômage
Adm. féd.	Administration fédérale
aLMP	Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1); texte abrogé le 31 décembre 2020
aOMP	Ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (RS 172.056.11); texte abrogé le 31 décembre 2020
armasuisse	Office fédéral de l'armement
BAC	Base d'aide au commandement
CA	Conférence des achats de la Confédération
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CoA	Controlling des acquisitions
CSI-DFJP	Centre de services informatiques du DFJP
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DéFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DUNS	Data Universal Numbering System
EPF	École polytechnique fédérale
ESPRIT	Système de gestion des contrats du DFAE
FMS	Foreign Military Sales
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
GCo	Gestion des contrats de l'administration fédérale
GEVER	Gestion électronique des affaires
IDE	Numéro d'identification des entreprises
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LMP	Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (RS 172.056.1)
LTrans	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (loi sur la transparence; RS 152.3)
Mat. inf.	Matériel informatique
MDA	Monitoring de la durabilité des achats
MétéoSuisse	Office fédéral de météorologie et de climatologie
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFIT	Office fédéral de l'informatique
OFPER	Office fédéral du personnel
OFROU	Office fédéral des routes
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce

OMP	Ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (RS 172.056.11)
Org-OMP	Ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (RS 172.056.15)
PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
PME	Petites et moyennes entreprises
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SGNI	Société suisse pour un marché immobilier durable
SNBS	Standard de construction durable suisse
SP	Services du Parlement
StatPA	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions
SUPERB	Processus de soutien ERP de la Confédération
TCO	Coût total de possession (<i>total cost of ownership</i>)
Tdcost	Outil de gestion des coûts de construction de l'OFROU
TIC	Technologies de l'information et de la communication